

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THÔNES (74)

REVISION DU SCoT FIER-ARAVIS



Enquête publique du 6 Octobre au 12 Novembre 2025

ANNEXE au

Procès- verbal de synthèse

Contributions du Public

Commissaire enquêteur : Hervé GIRARD

¹ Source photo : site CCVT

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
FONCIER	5
LOGEMENTS	8
ECONOMIE ET COMMERCE	12
TOURISME	14
MOBILITES	22
PAYSAGE AGRICULTURE	32
ENVIRONNEMENT ET RISQUES	36
PROJET DE SCOT DANS SON ENSEMBLE	47

PREAMBULE

Ce document reprend les contributions reçues durant le déroulement de l'enquête publique qui ont été recueillies sur les registres papier mis à disposition du public, ainsi que les contributions déposées sur le registre dématérialisé sur le site internet mis à disposition par la commune.

Les documents annexes aux contributions tels que les courriers, ne sont pas insérés dans les documents ci-dessous. Il est simplement indiqué qu'un document a été déposé.

De même, certaines contributions concernant plusieurs des thématiques développées se retrouvent pour partie dans chacune des thématiques concernées.

Il est recommandé de consulter l'intégralité du texte de chaque contribution afin de leur apporter une réponse pertinente et complète.

Les contributions ont été classées dans différentes thématique qui sont les suivantes :

- Foncier
- Logements
- Economie commerce
- Tourisme
- Mobilités
- Paysage Environnement Agriculture
- Environnement et risques
- Projet de SCOT dans son ensemble

FONCIER

Registre dématérialisé contribution n°16, ANONYME

Bonjour,

Il serait bien de prendre en compte les petits propriétaires de terrain qui souhaitent construire 1 chalet et qui se sont retrouvés avec 1 terrain passé en agricole sans aucun fondement lors du dernier PLU du Grand Bornand. Surtout dans des zones déjà urbanisé comme le vieux village du Chinaillon.

Cordialement

Registre dématérialisé contribution n°22, Anonyme

Le secteur est déjà fortement urbanisé, arrêtons les constructions. Arriverons-nous à subvenir à nos besoins futurs en eau par exemple ?

L'accès à Thônes et aux stations est déjà saturé. Un contournement ne fera que déplacer le problème !

Il ne faut pas priorisé les stations de ski, respectons la nature, et soutenons nos agriculteurs.

Nous pouvons encore garder notre vallée paisible où la nature est encore présente.

Registre dématérialisé contribution n°24, M. QUETANT

Bonjour,

Après avoir assisté à différentes réunions d'information, il me semble évident que ce scot est en décalage avec les attentes des habitants.

Il fait la part belle à la promotion du territoire alors que celui ci n'en a pas(plus) besoin. Nos vallées sont engorgées, sur fréquentées et la circulation y est devenue impossible.

Ce scot est aussi une aberration en terme de gaspillage de foncier. On continu à construire des bâtiments neufs, inoccupés pour certains village à 80%, alors que tant de résidences secondaires où location saisonnières font défauts pour des logements à l'année.

Les Aravis sont pleins comme un oeufs, cessons cet afflux qui dégrade notre qualité de vie.

Arrêtons de faire plus, mais faisons mieux.

Registre dématérialisé contribution n°30, M. POTTIER

.../...

- Ne plus créer de nouvelles zones constructibles et conserver les zones agricoles actuelles pour que les agriculteurs de la vallée puissent poursuivre sereinement leurs activités

Registre dématérialisé contribution n° 36, Anonyme

Bonjour Mr le commissaire enquêteur

L'axe Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2050 paraît bien loin des préoccupations de nos élus.

A titre d'exemple, aux Villards sur Thônes, le PLU voté en 2020 et modifié en 2025 vise à permettre l'artificialisation de sols ayant aujourd'hui une vocation agricole. La forte densité de logements prévus dans le règlement aura un impact significatif sur les conditions de circulation (déjà saturées), la consommation en eau (de + en + rare) et en énergie, ou encore la capacité des stations de traitement des eaux.

De plus, ce zonage s'est fait au détriment des propriétaires locaux qui ont vu les parcelles sises sous leurs bâtis existants classés en zone A, quand bien même ces parcelles fassent partie des hameaux et soient déjà desservis par voiries et réseaux.

Pour se rapprocher des objectifs de la loi Montagne, limiter l'étalement urbain et réduire la consommation d'espaces naturels il est préférable de favoriser la réhabilitation des bâtis existants et permettre une construction raisonnable aux abords de ceux ci, notamment pour les locaux, sans visée spéculative.

Cordialement.

Registre dématérialisé contribution n°41, Anonyme

Monsieur le Commissaires Enquêteur,

Le développement prévu en l'état par le SCoT va à l'encontre de nombreux objectifs (notamment le Zéro Artificialisation Net) et va également à l'encontre de la qualité de vie des locaux et de leurs préoccupations.

L'urbanisation et la création d'infrastructure routière et touristique à outrance sont d'un autre siècle et ne sont plus en phases avec les aspirations

des nouvelles générations.

Nos régions, leurs environnement et leurs patrimoine se doivent d'être préservés !

Salutation distinguées,

Registre dématérialisé contribution n°47, M. TOLLANCE

Thônes a besoin de 700 logements (7,5 Ha) dans les 20 prochaines années. Il serait urgent de réaliser des réserves foncières pour ce faire en particulier autour du collège ST Joseph sur des terrains classés agricoles par le PLU mais libres d'exploitants

Registre dématérialisé contribution n°78, ANONYME

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Si un SCOT Fier Aravis reste pertinent pour un territoire avec une forte identité, une concertation inter-Scot reste à traiter sur les questions de mobilité et d'accessibilité.

L'activité touristique repose sur une fréquentation (journée ou nuitée) avec des retombées plus ou moins importantes sur l'économie et l'emploi local. Cependant, cette activité touristique, la fréquentation et la performance des différents type d'hébergement n'ont pas été traitée au sein du SCOT, et donc sans perspective sur les évolutions touristiques à venir notamment sur le haut de la vallée.

Dans un contexte où il est nécessaire de gérer au mieux le foncier disponible, une politique restrictive de la construction de résidence secondaire (les lits froids de demain) favoriserait de facto d'autres utilisations; résidence principale, hébergement touristique professionnel (hôtellerie, para-hôtellerie, ..) ou le maintien agricole et paysager.

Les résidences secondaires ne feront pas des Aravis une destination touristique de référence, objectif affiché du SCOT. Plusieurs communes françaises font déjà des choix marqués pour limiter ce type d'hébergement.

Si le SCOT affirme globalement cette direction, il aurait pu avancer des cadres au delà du renvoi aux communes des mesures opérationnelles sans précision.

....

Registre dématérialisé contribution n°79, M. PERGOD

.../...

1. Objectifs de consommation foncière

L'avis de la DDT préconise une réduction de 4 hectares de l'objectif de consommation foncière pour la période 2025-2031. Cette recommandation est une baisse minimum qui doit être pleinement intégrée : si les lois olympiques permettent ponctuellement certaines dérogations, le territoire et l'environnement, eux, n'y dérogeront pas.

Il est donc nécessaire d'ajuster à la baisse les objectifs, en compensant les surfaces qui vont être consommées pour les aménagements liés aux Jeux olympiques, et ce, sur l'ensemble de la période de 20 ans du SCoT.

Si la mise en place de servitudes de résidences principales est évoquée, elle doit être prioritaire. La production de logements par rénovation et l'arrêt de la production de lits froids doit être une priorité, car ces servitudes ne sont pas encore effectives.

Si les objectifs ne seront pas atteints comme attendu, il conviendrait d'accentuer les efforts en matière de rénovation du bâti existant : cela contribuera à améliorer l'empreinte carbone du territoire tout en permettant une adaptation progressive des entreprises du BTP à ces nouveaux enjeux.

.../...

Réponse de la CCVT sur l'ensemble des contributions ci-dessus relatives au foncier :

LOGEMENTS

Registre dématérialisé contribution n°4, Mme PEPIN-DONAT

F- D'UN LIEU D'HABITATION

Les BRS impliquent accès à la propriété mais les salaires 'normaux' des citoyen.ne.s au service de la société (professeur.e.s, infirmier.e.s postier.e.s, employé.e.s de mairie, de ccvt....) ne permettent pas d'accéder à la propriété dans nos zones où les prix de l'immobilier sont 'hors norme'

L'exode de la population locale est alarmante : évolution démographique à La Clusaz : -0.9 % et au Grand Bornand : -0.6%

L'économie du tourisme provoque le résultat inverse de celui escompté : elle provoque l'exode de la population locale

Proposition non évoquée dans le SCOT : favoriser les logements locatifs à loyers abordables

Registre dématérialisé contribution n°6, M. AUVITUT

« vous avez des projets Pharaoniques en vue, mais nous ce que l'on désire c'est garder l'âme de Thônes et cela vous allez le détruire. Vous parlez de développement et démographie, nous sommes déjà largement assez. Vous souhaitez construire encore plus d'immeubles .. pourquoi pas des tours de 25 étages ??, »

Registre dématérialisé contribution n°17, M. CABOTTE

Je conteste le souhait du Scot Fier Aravis d'augmenter la population de ce secteur, déjà fortement urbanisé dans certains endroits

Registre dématérialisé contribution n°30, M. POTTIER

Le SCOT ne me paraît pas suffisamment volontariste et concret sur les points suivants

..../....

Concernant l'aménagement du territoire :

- Stopper la création de logements à but locatif
- Faire progresser le ratio résidence principale/résidence secondaire en faveur des résidences principales
- Encadrer les loyers (à minima pour les résidents) afin que les personnes de la vallée puissent se loger

Registre dématérialisé contribution n°39, Anonyme

Encore trop de construction de logements en résidence secondaire, alors qu'il y a déjà beaucoup de lits froids dans les Aravis. Cela rend l'achat en résidence principale très cher.

Les infrastructures routières, l'eau, ne permettent pas sérieusement d'envisager les JOP en 2030, c'est à dire demain.

Registre dématérialisé contribution n°46, Anonyme

Malgré certains points trop axés sur le toujours plus touristique je pense que le scot est orienté vers la réalité de la croissance démographique . Il faut absolument conserver l'ambition de construction sociale afin que nos jeunes et moins jeunes puissent vivre sereinement dans les Vallées. Il faut cependant limiter les résidences secondaires au maximum.

..../...

Registre dématérialisé contribution n°60, M. POLLET-VILLARD

Bonjour

Le calcul du nombre de logements à construire ne tiens pas compte des logements déjà accordés et où en construction.

Il est surprenant que la CCVT qui accorde tous les permis ne soit pas en mesure de fournir un état des lieux dans ce domaine.

Si on veut favoriser l'implantation de logements actifs (résidentiel, saisonnier, lits chaud) il faut arrêter de lancer des programmes à but de résidences secondaires

Avec 80% à la Clusaz et Grand Bornand et 50% à saint jean de Sixt le marché de la seconde main de biens en résidences secondaire sera largement suffisant pour qui souhaite acheter quelque chose dans les Aravis.

Il est temps de changer de modèle pour sauvegarder la qualité de vie que nous sommes si prompt à mettre en avant.

Cordialement

Registre dématérialisé contribution n°65, M. PORRET-VILLARD

Bonjour

Le calcul du nombre de logements à construire ne tiens pas compte des logements déjà accordés et où en construction.

Il est surprenant que la CCVT qui accorde tous les permis ne soit pas en mesure de fournir un état des lieux dans ce domaine.

Si on veut favoriser l'implantation de logements actifs (résidentiel, saisonnier, lits chaud) il faut arrêter de lancer des programmes à but de résidences secondaires

Avec 80% à la Clusaz et Grand Bornand et 50% à saint jean de Sixt le marché de la seconde main de biens en résidences secondaire sera largement suffisant pour qui souhaite acheter quelque chose dans les Aravis.

Il est temps de changer de modèle pour sauvegarder la qualité de vie que nous sommes si prompt à mettre en avant.

Cordialement

Registre dématérialisé contribution n°71 M. PERRILLAT

A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur,

On ne peut que se réjouir que cette nouvelle révision du SCoT Fier-Aravis ne comporte plus de création d'Unités Touristiques Nouvelles. La trajectoire démographique, le besoin de logements permanents, mais également à vocation touristique, détaillés dans le présent document semblent cohérents par rapport aux projections de l'activité du territoire sur les 20 prochaines années, et à la nécessaire préservation des espaces agricoles.

Toutefois plusieurs points me semblent à considérer, et pourraient être améliorés.

(1) si le besoin de lits touristiques est réel, il n'est pas pris suffisamment en compte la problématique des lits froids. Il est proposé la construction de logements en résidence para-hôtelières ce qui semble paradoxal dans un contexte de forte sous-occupation des résidences secondaires, et du programme Zéro Artificialisation Nette. Avec la mise en œuvre du Diagnostif de Performance Energétique et l'évolution de l'offre touristique il devient urgent de travailler sur la rénovation du stock de logement marchands afin de l'adapter aux souhaits de la clientèle du 21eme siècle. Le SCoT devrait donc intégrer des objectifs chiffrés dans ce domaine qui pourront être transcrits dans les PLUs sous formes d'Opérations de Rénovations des Territoires (ORT), Opérations de Rénovation de l'Immobilier de Loisirs (ORIL). Les Aravis peuvent jouer un rôle pionnier dans le montage et le financement de ces opérations par la conjonction des acteurs publics, des sociétés de remontées mécaniques, des centrales de réservations, et des acteurs privés de l'immobilier et de la gestion locative.

(2) concernant le besoin de logements permanents, il est proposé pour partie d'y répondre par l'intégration d'une part de logement sociaux dans des programmes neufs à vocation touristique. Ce dispositif lié à la Loi Montagne ne peut être la seule réponse à la demande de logements permanents sur le long terme. Les dispositifs de la loi Le Meur permettent de réserver certaines zones constructibles à vocation de résidences principales. Là encore, le SCoT pourrait s'en saisir pour définir des objectifs chiffrés. Des espaces au sein ou à proximité de zones urbanisées pourraient être ainsi réservées pour donner des perspectives de logement aux jeunes générations de la vallée.

Merci pour l'attention portée à ces réflexions,
Jean-Philippe PERRILLAT

Registre dématérialisé contribution n°72 M.DUPONT

- Axe transversal et Axe 1 abordent ces points : lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain dans le cadre ZAN (zéro artificialisation nette) à horizon 2025 ; valoriser les bourgs et villages (aménagement équilibré et de proximité). Or :

-] Le SCOT prévoit 700 logements à Thônes : c'est une hérésie (c'est 10 à fois l'ilot Rousseau), en termes d'emploi, de services, et au vu des surfaces, de densités et hauteurs maximales du PLU
-] Le SCOT prévoit 2000 logements en haut de vallée !
-] Le SCOT exclut les opérations des JOP 2030 du calcul des objectifs du ZAN !
-] Un village olympique excentré est prévu à Saint-Jean de Sixt (quid des routes d'accès étroites et des flux de circulation)

Dans ce contexte, comment faire respecter la proposition de logements à prix abordables ? Le SCOT permet de construire toujours plus de

résidences secondaires ou touristiques, alors que la population locale (employés, professeurs, infirmiers...) ne peut plus se loger. Quid des écoles, piscines, gymnases, terrains de sport et autres ? Quels contrôles et contraintes sont prévus concernant l'artificialisation des sols ? .../...

Registre dématérialisé contribution n°74, M. MOUSSET

Comme bien souvent, pour ne pas dire toujours, la présentation de ces projets d'orientation est largement édulcorée et si l'on s'en tient aux généralités inscrites dans ce SCOT, même un écologiste pourrait se laisser convaincre de sa bonne orientation. Malheureusement, peu de restreintes précises à la poursuite galopante du développement touristique. Quand va-t-on enfin relevé l'immense déficit de la crise environnementale et prendre localement des décisions courageuses mais surtout en adéquation avec les capacités naturelles du territoire qui sont déjà largement dépassées. Quelle tristesse et quelle rage. Attendons nous que les plus grandes nations pollueuses nous montre l'exemple ? Tous les habitants de la vallée sont unanimes sur le fait qu'il est de plus en plus difficile de se loger dans la vallée des Aravis et la proportion de résidences secondaires qui a atteint plus de 80 % dans les stations, devrait nous amener à stopper net toutes nouvelles constructions. Or, dans ce SCOT, et c'est une aberration, ce sont encore les stations à qui l'on donne le plus de réserve foncière pour construire dans les 12 prochaines années (page 14 du DOO). Il y aurait déjà tellement à faire pour restaurer et isoler les logements vieillissants.

.../...

Réponse de la CCVT sur l'ensemble des contributions ci-dessus relatives au logement :

ECONOMIE ET COMMERCE

Registre dématérialisé contribution n°4, Mme PEPIN-DONAT

2- Usines Mibalpa, Sivalp...

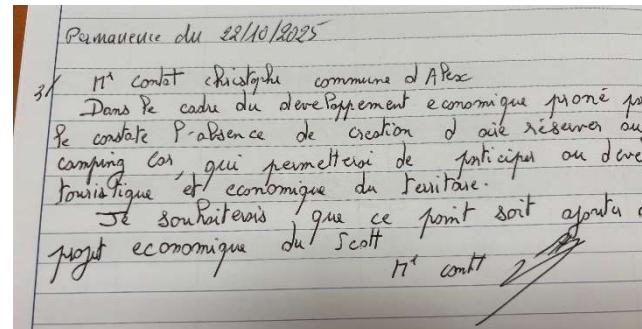
Proposition 1 non évoquée dans le SCOT : faire des analyses inopinées des rejets atmosphériques des usines avec résultats mis à la disposition des citoyen.ne.s

Proposition 2 non évoquée dans le SCOT : envisager l'implantation d'activités moins polluantes qui optimiseraient le rapport [surface artificialisée/nombre d'emplois pérennes]. Ceci permettrait, de plus d'être moins 'Fournier-dépendants'

Si l'entreprise Fournier plie bagages, Thônes aura une friche industrielle et ses yeux pour pleurer.

Il est à noter de façon inquiétante que le groupe Fournier développe une énorme usine automatisée dans la Drôme bien desservie par les axes de transport.

Registre papier Thônes contribution n°3 sur Thônes, M. CONTAT



Registre dématérialisé contribution n°6, M. AUVITUT

« vous parlez de développement économique ? La plaine sera bientôt saturée, vous mettrez ou les projets usines ? »

Registre dématérialisé contribution n°25, M. Thiebault

Ce Schéma de cohérence territorial est marqué par une philosophie ancrée dans le siècle dernier.

Il est temps de cesser de considérer que seul le ski mécanisé peut faire vivre un territoire, renoncer à la production de neige artificielle, mesure cosmétique et environnementalement coûteuse face au changement climatique et abandonner la poursuite de l'urbanisation touristique sans fin, qui n'engendre que la multiplication des "lits froids" et crée une pression sur le foncier interdisant aux habitants des vallées, surtout jeunes, de s'installer.

La copie est à refaire dans le sens d'un plus grand respect du patrimoine naturel et de la prise en compte des évolutions prévisibles du climat.

Registre dématérialisé contribution n°31, Anonyme

...Quant aux industries, je vois qu'il y en a peu sur le canton et les scieries sont à même à disparaître, les principaux commerces sont existants, je ne comprends pas pourquoi un développement est envisagé...

Registre dématérialisé contribution n°72, M. DUPONT

.../...

- Axe 2 : Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire avec un aménagement commercial adapté aux attentes, développement de l'emploi local : quelques conditions devraient être étudiées

- }] Ne pas implanter de commerces dans les ZAC. Les commerces de centre-ville souffrent déjà assez de l'implantation de commerces à l'extérieur
- }] Analyses des rejets atmosphériques / aquatiques des usines, publication des mesures et analyses (Usines comme Mibalpa, Sivalp et autres)
- }] Implantation d'activités moins polluantes (maraîchage, ...), offre de coworking, ...

.../...

Réponse de la CCVT sur l'ensemble des contributions ci-dessus relatives à l'économie et au commerce :

TOURISME

Registre dématérialisé contribution n°5, Anonyme

Habitant les Aravis depuis plusieurs générations ce Scott ne répond pas aux attentes des gens du territoire.

Plutôt que de favoriser encore une fois le tout ski, et l'activité touristique ,il faut développer une activité et une industrie locale. Nous avons bien suffisamment de touristes

Registre papier Thônes contribution n°2, Mme et M SYLVESTRE

Quelle cohérence trouver pour un pays vendu aux enchères
et à la décapée en vue de projets touristiques ?
Nous rêvons que les gestionnaires aillent pour effectuer
locallement l'argent public décident de ne plus mettre
un euro d'encouragement au tourisme.
Souhaiter d'ailleurs que "la vallée s'affirme comme
une destination touristique de référence" fais demander
notre avis est pour nous une véritable plaisir...
quel aveuglement...! et délibéré en plus.
René et Agnès SYLVESTRE

Registre dématérialisé contribution n°6, M. AUVITUT

« Tant qu'il y aura encore un peu de neige Thônes restera une étape de transit l'hiver mais également l'été du coup à part pour des désagréments le tourisme n'apportera rien. Par ailleurs alors que toutes les destinations de tourisme lutte pour le limiter, vous cherchez à le favoriser !! Arrêtez de défigurer cette ville arrêtes d'en vouloir toujours plus, cessez cette course vers toujours plus, commencez par vous occuper de couvrir la piscine, et faire des voies vertes qui soient autre chose qu'une langue de béton comme le long du fier . Je suis totalement contre ces projets »

Registre dématérialisé contribution n°7, M. LARDEAU

« J'ai assisté à 2 réunions d'information sur le SCOT afin de mieux comprendre les objectifs de la CCVT dans ce dossier.
Il y a beaucoup trop de formules vagues
concernant notamment le tourisme et l'environnement sans parler des JO 2030
qui auront un impact certain dans notre territoire et dont on ne dit mot. »

Registre dématérialisé contribution n°9, MME SAINT-OMER

« Axé tourisme +++ jusqu'au sur-tourisme qui va tout détruire.
Certes c'est un point important, le modèle reste usagé et n'est pas en accord avec les enjeux climatiques. »

Registre dématérialisé contribution n°11, M GAY

Bonjour,

Ce Scot laisse trop de place à la croissance démographique et au ski. Il faut revenir sur quelques choses de plus raisonnable. Le ski est du passé, l'agriculture et un tourisme plus doux (moins d'aménagements, de terrassements...) notre avenir. Nous sommes un territoire de moyenne montagne où les touristes et les habitants viennent pour la qualité des paysages. Or celui-ci est permis 16râce à la Nature et au pastoralisme principalement et non grâce à l'augmentation du nombre de logements ou aux aménagements toujours plus démesuré des stations de ski. Revenons à plus de simplicité, préservons notre territoire des aménagements et de l'artificialisation.

Cordialement

Maxime Gay, arpantant ces montagnes depuis petit et désolé par ce développement sans bon sens depuis des décennies

Registre dématérialisé contribution n°13, M. SOURNIA

Bonjour,

je constate que, même s'il y a des avancées dans ce projet de ScoT, on est loin du compte.

Le tout ski c'est fini et ça ne reviendra pas de sitôt. Hormis le changement climatique qui impacte tous les massifs du monde entier d'autres points sont à soulever :

1) de moins en moins de français partent en vacances « au ski ». Un bon nombre de ceux qui prennent des vacances « au ski » s'adonnent à la marche contemplative, aux raquettes à neige, au ski de rando. Certains (parents ou grands parents) font donner des cours aux enfants ou petits enfants. Tout cela n'est qu'une minorité qui ne va que régresser car :

- a) de moins en moins de jeunes ont été initiés au ski « via de » colonies de vacances de moins en moins nombreuses depuis »30'35 ans.
- b) le pouvoir d'achat des jeunes adultes est de plus en plus en baisse (CDD, intérim, précarité...deviennent la règle)
- c) le problème des jeunes est de stabiliser leur vie et cela passe bien avant un loisir (le ski) devenu bien cher.

2) Seule la clientèle étrangère permet aux stations renommées de s'en sortir mais elles sont toutes au-dessus de 1800/2000m. Loin du niveau altitudinal des Aravis mis à part quelques combes.

Voici brièvement mes réflexions.

Bonne journée.

Registre dématérialisé contribution n°15, M. MOULLE

..... Parallèlement, il faut une politique en faveur des résidents principaux en cherchant des solutions pour limiter les lits froids en stations. Dernier point, pour le ski alpin, il faut imaginer des points de départ plus haut en altitude, cela éviterait l'artificialisation totale des parties basses des domaines

Registre dématérialisé contribution n°17 M. CABOTTE

Je conteste aussi le maintien d'une priorité aux sports d'hiver qui impactent les sites restés sauvages et développent les "lits froids", inoccupés aux autres saisons

Registre dématérialisé contribution n°18, M. ANDRIOL

Il faut arrêter de toute urgence les permis de construire pour des résidences de tourismes, le territoire est suffisamment urbanisé. Le nombre d'hébergement disponible est suffisamment important.

Registre dématérialisé contribution n°20 M. Moulherac

avis défavorable , il n'y a plus suffisamment de neige pour continuer à favoriser le ski , les stations et l'agrandissement du parc immobilier (qui sera bientôt plus utile pour loger les populations en altitude à cause des températures très élevées), il faut préserver la ressource en eau et changer les habitudes obsolètes

Registre dématérialisé contribution n°52, M. RODRIGUES

Au moment où nous avons déjà dépassé le point de non-retour pour le réchauffement climatique, je trouve incompréhensible votre acharnement de pousser le « tout ski » ou plutôt la « toute neige artificielle » car d'ici 2030 ce réchauffement ne va pas s'arrêter. Sans parler de toutes ces résidences secondaires prévues pour la Clusaz et le Grand Bornand, des stations qui ont déjà un taux de résidences secondaires qui dépassent 80% sinon plus. Et quid des futurs habitants des Aravis?

Registre dématérialisé contribution n°72, M. DUPONT

.../...

- Axe 3 : S'affirmer comme une destination touristique de référence ; s'inscrire dans des réseaux d'échanges physiques et numériques ; développer l'offre d'hébergements touristiques, mutation de l'offre de ski :

Le SCOT priviliege le 'tout ski' et l'immobilier, mais qu'en est-il de ces sujets :

- } La fibre (nous ne sommes pas reliés dans les hameaux)
- } Les constructions de retenues collinaires pour l'enneigement artificiel : n'est-il pas temps de penser à un moratoire pour se contenter de l'existant, déjà bien assez consommateur en énergie et en eau ?
- } La sauvegarde des sources et zones humides
- } Les échanges physiques, bouleversés via le RC et ses conséquences (Pluies diluvienues, éboulements, fragilité des infrastructures qui entraînent des blocages (Dingy, Nancy sur Cluses, Les Egratz, Les étroits, le val d'Arly... Un JT national a évoqué le problème de la Haute Savoie : Jusqu'ici le département finance les travaux sur nos routes, mais la situation sera difficile à long terme ... les priorités ne sont-elles pas à revoir ?

.../...

Registre dématérialisé contribution n°74, M MOUSSET

.../...

Surtourisme, congestion des axes principaux, problématique du stationnement, explosion des prix de l'immobilier, paysage dégradé, pertes d'habitants, point de vigilance fondamental au niveau de la ressource en eau (diagnostic en cours) : il semblerait qu'il soit urgent de faire une pause dans le développement de l'activité touristique. (cela ne signifie pas de stopper le tourisme dans la vallée mais juste de stopper son développement)

La nécessité d'installer des canons à neige jusqu'au sommet de Balme est inquiétante et effarante.

Même si la technologie permet de pérenniser une activité ski, si énergivore et si impactante sur l'environnement, est-il raisonnable de poursuivre à tout prix cette fuite en avant ?

La mise en œuvre et le fonctionnement de telles installations ont un véritable coût environnemental qui n'est que très peu pris en

compte dans les choix. La fabrication de la neige vient s'ajouter au damage des pistes, au coût énergétique des remontées mécaniques et du chauffage de toutes les locations saisonnières, à la consommation d'eau et à la pollution des voitures qui acheminent les vacanciers vers les stations... il serait judicieux de calculer l'impact carbone de toute l'activité ski sur une saison. Nous serions bien surpris !

L'activité économique peut-elle encore justifier à elle seule ces dérives environnementales ?

Si l'activité ski de pistes devient contraire aux engagements de sauvegarde de la biodiversité et de limitation du réchauffement climatique, il faudrait au minimum stopper son développement et arrêter d'investir dans ce modèle économique mortifère.

Nous devons absolument prendre collectivement le chemin de la sobriété et de la résilience

Merci de nous permettre de donner notre avis à travers cette enquête

Bien cordialement

Réponse de la CCVT sur l'ensemble des contributions ci-dessus relatives au tourisme :

Registre dématérialisé contribution n° 33 Groupe écologiste Conseil Régional AURa Courrier

Il semblerait que le territoire base encore son développement sur le ski à tout prix avec le développement d'unités touristiques nouvelles, le développement de lits froids et une fuite en avant des investissements en matière de ski, en dépit des données scientifiques liées au dérèglement climatique

.../...

Il nous semble indispensable de revoir la place du ski dans la démarche de planification entreprise à travers le SCoT. Et ce d'autant que les documents mis à disposition ne permettent pas d'entrevoir l'héritage que pourraient laisser les JOP 2030, dans un contexte budgétaire, politique et de crise systémique de la France, extrêmement préoccupant.

Il nous semblerait plus opportun de miser sur une diversification des activités, source de robustesse, de limiter la dépendance aux activités liées au ski, activités de plus en plus réservées à une clientèle élitiste internationale. Celle-ci sera-t-elle attirée par des paysages de bande de neige au milieu des alpages pour garantir le retour en station ? Cette insécurité en matière d'eau et d'enneigement est-elle de nature à sécuriser notre activité de tourisme blanc ? C'est pourquoi l'évolution d'unités touristiques nouvelles, la progression des lits froids ne me semble pas pertinente. Elle est inadaptée à la loi ZAN, aux besoins des résidents permanents et accélère la dépendance du territoire à une activité touristique incertaine. Il conviendrait de repenser l'activité économique et les infrastructures qui y sont associées, pour :

- financer des activités pérennes qui sécurisent des emplois pérennes sur le territoire
- anticiper le stress hydrique qui pourrait pénaliser les milieux aquatiques en aval et mettre à mal les perspectives de croissance démographique intégrés au SCoT du bassin annécien et du PLUIHMB et plus en aval encore.

.../...

Réponse de la CCVT sur le courrier de Groupe écologiste Conseil Régional AURA

Registre dématérialisé contribution n°57, MME GAY

Procédure

Le SCoT Fier Aravis 2023-2036 prend la forme d'un SCoT non modernisé selon l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT prévue par la loi ELAN.

Il est explicité que ce choix a fait l'objet d'une délibération 2023/046 du 13 juin 2023, mais il n'est pas précisé si il est conforme au cadre légal, en particulier les périmètres des bassins de mobilité (au sens de l'article L. 1215-1 du code des transports) parmi les périmètres à prendre en compte pour établir le périmètre du SCoT. La mobilité étant l'un des enjeux majeurs du territoire, ce point mériterait d'être éclairci.

DOO – chapitre 3 Tourisme

Je déplore que le choix d'un « tourisme 2 saisons élargies » au lieu de d'un « tourisme de 4 saisons », qui démontre la difficulté du territoire à se projeter sur une attractivité touristique permanente et équilibrée. La société évolue à la fois avec des travailleurs en recherche d'un meilleur équilibre entre travail et vie privée (temps partiel, télétravail,...) et un nombre de retraités en augmentation. Actifs ou retraités ne visent pas une saison, mais des séjours variés, courts, flexibles avec un rapport qualité-prix intéressant et souvent météo-dépendant. Le succès des camping-cars, vans et de la location de logement via la plateforme AirBnB en sont bien l'illustration.

Je m'oppose à la prescription : « Soutenir une offre d'hébergements touristiques dynamique et intéressante » avec la création de nouveaux lits est en désaccord avec l'évolution des attentes des touristes de 2025.

Je m'oppose aux prescriptions : « Conforter les infrastructures skiables existantes et proposer des pratiques touristiques hivernales raisonnées et durables »

Ces prescriptions ne sont pas à la hauteur des enjeux du changement climatique et visent à justifier les investissements nécessaires à leur fonctionnement jusqu'en 2050.

De nombreuses études et outils existent qui montrent tous la fin de période enneigement hivernale suffisantes au modèle économique du ski.

L'outil simple de Climadiag de MétéoFrance permet de prendre conscience de l'accélération attendue et de la variabilité certaine entre épisodes neigeux et pluvieux en hiver. Il ne faut pas conforter les infrastructures skiables existantes mais bien accompagner leur reconversion et redimensionnement afin d'être acteur dans un tourisme 4 saisons.

Je m'oppose aux 3 objectifs que les documents d'urbanisme locaux des Communes doivent viser, à savoir :

1. L'objectif de poursuivre l'optimisation des pistes et remontées mécaniques pour offrir un produit répondant au standard du marché de stations d'envergure internationale ne vise pas l'accueil de sa population mais bien une population élitiste, déjà annoncée avec l'entrée des stations des Aravis dans le Swisspass. L'altitude et l'enneigement incertain de nos stations ne permettent pas de rivaliser avec des stations de skis de haute altitude.

2. La sécurisation de l'enneigement des domaines est un objectif aberrant au vu des scénarios climatiques. Il encourage clairement la multiplication des « stocks » de neige sous bâches et sciures, faisant l'objet d'aucune procédure, alors qu'ils impactent le sol et génèrent des transports de neige aberrants.

3. L'accueil de manifestations d'envergure nationales ou internationales dont le but vise à laisser un héritage au territoire. L'héritage me paraît limité actuellement des veste pour les bénévoles... et le transport gratuit de nos enfants pour remplir les tribunes pour la télé, alors qu'ils ne savent pas skier. Les Communes retenues pour les JO ont l'espoir de nouvelles infrastructures. Leurs dimensionnements pour un événement comme les JO ne sont pas adaptés à leurs besoins ni à leurs moyens pour en assurer leurs entretiens alors que le nombre d'habitants de ces Communes diminue. La prescription : « S'assurer de la durabilité des Activités de Pleine Nature sur le territoire » doit être complétée avec l'enjeu de l'accès à l'eau sur notre territoire.

La qualité de vie des habitants en milieu urbain est impactée par le changement climatique, qui ne recherchent plus uniquement du dépassement mais aussi de la fraîcheur, ce qui est d'autant plus vrai pour les personnes vulnérables. Un nouveau marché porteur pour un tourisme ou une

pression accrue sur les milieux naturels en période d'étiage, il serait judicieux d'identifier des lieux d'accès à l'eau pour accueillir le public et protéger les zones à préserver.

.../...

Réponse de la CCVT sur la contribution de MME GAY

MOBILITES

Registre dématérialisé contribution n°3, M. BORIE

Concerne le réseau routier et l'augmentation exponentielle de sa fréquentation:

Premièrement : Nous habitons Saint Jean de Sixt, Route du DANAY:

Alors que le nombre de logements sur la commune se multiplie à vitesse "Grand V", l'état de la route du DANAY se dégrade à toute allure et la collectivité n'y apporte que des "gravillonages" inoperants.

De plus, à certains endroits on ne peut même pas y croiser un petit camion !

Deuxièmement : Pourquoi limiter la vitesse sur la D909 à 30 km / h, puisqu'elle est si ridiculement basse que personne ne la respecte, même pas les transports publics

Registre dématérialisé contribution n°4, Mme PEPIN-DONAT

1- trafic routier démesuré en période de vacances (que certain.e.s pourraient qualifier de 'guerre') et en période 'ordinaire' à cause des flux domicile-travail.

Proposition non évoquée dans le SCOT : le train Annecy-Thônes et au-delà n'est même pas évoqué dans ce projet de SCOT et pourtant le train est le plus sobre des transports en commun et n'émet aucunes particules fines (pas de pneus). Il y a cent ans environ, nos 'Arrières Grand-Parents' ont construit le train Annecy-Thônes en moins de deux ans et les générations suivantes ont détruit ce 'trésor' pour activer le 'tout routier' avec ses conséquences catastrophiques sur la santé, le bien être du vivant et sur les problèmes liés à l'imperméabilisation des sols.

Concernant toujours la sérénité : et les piétons ?

On nous propose des ‘voies vertes’ où les piétons doivent ‘partager’ l’espace avec des vélos (électriques bien souvent, donc très rapides).

Ces voies dites ‘vertes’ ne sont, en fait que l’appropriation des lieux de passage des piétons pour installer les vélos afin que ces derniers ne gênent plus les voitures sur les routes !

Résultats les piétons marchent maintenant la peur au ventre car l’énergie est proportionnelle au carré de la vitesse, donc piétons 3 km/h, vélo, entre 10 km/h et 30 km/h selon le type (en minimisant) donc un rapport d’énergie variant environ entre 10 et 100 environ. Les piétons se retrouvent donc dans la situation où étaient les vélos quand ils roulaient avec les voitures sur les routes ...

Quel progrès : ce ne sont plus les voitures qui font trembler les vélos mais maintenant les vélos qui font trembler les piétons !!

Parlons aussi des VTT qui ravagent les pâturages, s’approprient carrément les sentiers voire des combes qui maintenant leur sont réservé.e.s.

Le SCOT ignore complètement ce problème de sérénité qui pourtant rime avec santé

Pourtant quelle mobilité est plus douce et plus sereine que la marche à pied ?

Proposition 1 non évoquée dans le SCOT : Ne pas déplacer les conflits d’usage sur les voies vertes. Ne pas faire de voies communes aux piétons et vélos. Réserver les sentiers aux piétons.

Registre dématérialisé contribution n°5, Anonyme

« de plus les infrastructures routières ne correspondent plus et ne peuvent plus absorber cette masse de population.

La mobilité devrait être le vrai sujet des Aravis avec des navettes et des bus interstation avec toutes les communes de la CCVT et des liaisons avec Annecy plus régulière et à un prix attractif. »

Je pense aux saisonniers par exemple qui ne peuvent pas se loger sur La Clusaz ou le Grand-Bornand se rabattant sur Thônes mais les navettes sont payantes car il ya la ligne y62. Cette même ligne existe entre la Clusaz et le Grand-Bornand mais on la double avec une navette elle qui est gratuite chercher l’erreur ??

Registre dématérialisé contribution n°6, M. AUVITUT

« On crève sous la circulation..vous en proposez encore plus ! Vous souhaitez des mobilités douces, Càd des transports en commun, ils vont passer OU ???? Vous pensez raser des montagnes ou abattre encore plus de bois, de plus les fameuses « mobilités douces » amène plus de monde et pas toujours ceux qu’il faut .. »

Registre dématérialisé contribution n°26, M. CHRETIEN

L'argent et non pas le bien-être.

Dans 10 ans, Thônes va ressembler à saint Jean de Maurienne. C'est l'objectif ?!

Une déviation de plus pour retirer de la nature et des champs, des constructions en plus pour rajouter des parkings ?! NON

Pourquoi pas se concentrer sur le trafic jusqu'à Annecy/ Thônes. Ce n'est ni un déviation, ni les nouvelles constructions qui vont arranger la situation.

Registre papier Thônes contribution n°1, Courrier de la Mairie de Thônes

Monsieur le Commissaire enquêteur outre les observations formulées par le Conseil municipal en sa délibération n°2025/081 du 3 juillet 2025, il m'apparaît important pour assurer un développement harmonieux et cohérent de notre cité, mais aussi du territoire couvert par le SCOT, que vous puissiez donner un avis positif sur l'orientation visant à réaliser une voie, dite Déviation Ouest, dont l'objectif est d'assurer un meilleur transit sécurisé du trafic automobile, un apaisement conforté de notre centre bourg et une fluidification du trafic d'un axe structurant.

Registre dématérialisé contribution n°9, MME SAINT-OMER

« De plus, quelles propositions pour désengorger l'axe annecy-stations ? Un tramway ne serait-ce pas un beau projet pour la vallée ?

La déviation ouest ... encore détruire une pâture, perdre un lieu de promenade accessible facilement à tous depuis le centre, et augmenter encore et toujours le traffic »

Registre papier contribution n°4 à Thônes, MME ET M REBRION

2710/25

4/ lors de la consultation des documents SCoT Fier Aravis dans la boîte à la CCVT le 27 octobre 2025, nous souhaitons apporter les remarques suivantes

- le projet de couloir envoi Ouest de Thônes a été des avis réservés voie magistrale de l'entraînement actuel public. Nous souhaitons que l'entraînement l'artificialisation des sols et la perte de terres agricoles utilisées à l'heure actuelle
- les justifications concernant ce projet ne sont que de principes mais aucune quantification n'est fournie.
- le projet de marquage routier supplémentaire ne fait que renforcer la voirie individuelle

Projet et傅re REBRION
Thônes
Véline [Signature]

Registre dématérialisé contribution n°10, MME et M REBrION

Suite à notre passage à la CCVT le 27/10/25, et aux remarques portées dans le registre, nous souhaitons apporter les compléments suivants concernant la déviation Ouest de Thônes :

- Des comptages représentatifs et une étude d'évolution des trafics nous semblent indispensables pour justifier un tel projet
- La fluidification attendue du trafic d'un axe structurant (comme l'indique Monsieur le Maire de Thônes dans son courrier du 01/10/25 annexé au dossier) semble incompatible avec l'apaisement actuel de la rue Saint Blaise entre le pont sur le Fier et la rue Louis Haase (voie actuellement en zone 30).
- Nous ne voyons pas d'étude intermédiaire sur des aménagements de l'itinéraire actuel dans le but de l'améliorer plutôt que de créer une voie dégradant la biodiversité et artificialisant une surface importante d'espaces naturels et agricoles.

Registre dématérialisé contribution n°15, M. MOULLE

Il faut arrêter de toute urgence les permis de construire, l'accès à Thônes et aux deux stations est saturé. Même si des transports en commun sont développés, il faudra beaucoup de temps et en attendant les promotions immobilières continues. Objectivement, le territoire est fragile et a déjà atteint le point de bascule où l'environnement est abîmé. En l'état actuel, il faut développer les transports en commun et stopper les constructions....

Registre dématérialisé contribution n°18, M. ANDRIOL

L'accès à Thônes et aux deux stations est saturé et un contournement de Thônes ne fera que déplacer le problème.
Il faut continuer à augmenter les transports en commun, avec des liaisons pour les départs de randonnées estivales et hivernales.
Une piste cyclable le long du Fier en prolongement de celle existante jusqu'à Thônes devient urgente.

Registre dématérialisé contribution n°22, Anonyme

Le secteur est déjà fortement urbanisé, arrêtons les constructions. Arriverons-nous à subvenir à nos besoins futurs en eau par exemple ?
L'accès à Thônes et aux stations est déjà saturé. Un contournement ne fera que déplacer le problème !
Il ne faut pas priorisé les stations de ski, respectons la nature, et soutenons nos agriculteurs.
Nous pouvons encore garder notre vallée paisible où la nature est encore présente.

Registre dématérialisé contribution n°29 MME DRU

Nous sommes opposés au projet Déviation Ouest Thônes.

Registre dématérialisé contribution n°30 M.POTTIER

Le SCOT ne me paraît pas suffisamment volontariste et concret sur les points suivants

Concernant les transports :

- Il faut bannir toute action visant à augmenter le trafic routier sur l'axe Annecy-Thônes-Les Stations La Cluza – le Grand Bornand
 - Privilégier les transports en commun en augmentant la fréquence des bus (électrique de préférence)
- .../...

Registre dématérialisé contribution n°31 Anonyme

...Quant aux transports alternatifs, comment ne pas utiliser la voiture individuelle puisque il ne sera pas possible d'envisager de grands espaces de stationnement et que des projets de routes sont en cours, en particulier le déviation Ouest à Thônes, n'oublions pas que nous sommes une vallée encastrée donc il y aura toujours un effet entonnoir....

Registre dématérialisé contribution n° 33, Groupe écologiste Conseil Régional AURa Courrier

.../...

Ayant vécu sur le territoire Fier Aravis de 2003 à 2015, je mesure l'évolution du trafic routier sur l'axe Annecy – Thônes et les difficultés liées à la mobilité qui pèsent à la fois sur la qualité de vie, les impacts environnementaux. Malgré les promesses prises par la Région, les solutions envisagées au moment de l'accueil des JOP 2030 ne permettent pas d'identifier les évolutions d'infrastructures sur le territoire. Le risque est de voir une corrélation importante entre croissance démographique et croissance des véhicules individuels.

.../...

Registre dématérialisé contribution n°37, Anonyme

Thônes est bien sûr un lieu de vie privilégié, mais est aussi un passage obligatoire pour l'accès à toutes les communes en environnantes. De ce fait toutes nouvelles constructions sur Thônes entraîne (ou entraînera pour les constructions à livrer) un nouveau flux de voitures. Il faut arrêter la construction de gros ensembles. Thônes en hiver voit passer toutes les voitures qui vont au sport d'hiver dans les stations environnantes, et grosse affluence sur les vacances scolaires. Il n'y a pas de solutions miracles, avec un coût acceptable, pour enrayer ce flux, sauf à créer depuis l'entrée de Thônes un service de navette pour les stations La Clusaz/GD BO et bien sûr favoriser le covoiturage. On s'aperçoit aussi que le rond point du reblochon néanmoins nécessaire freine la circulation sur Annecy et entraîne donc bouchon vers le haut. Il faut aussi prévoir des navettes depuis ce rond point ???

Du côté ouest, la déviation serait un désastre: Elle ferait aspirateur de voitures: facilité d'habiter au Bouchet Mont Charvin et travailler à Annecy, pire, certains voire beaucoup, peuvent arriver de Faverges et travailler sur Annecy, cette nouvelle voie serait un itinéraire de délestage du bord du lac. Est-ce cela que l'on veut à Thônes? Non. De plus, ce serait désastre écologique ; suppression de champs Deloche, dernier espace vert nécessaire à l'agriculteur, suppression d'un espace naturel, très fréquenté par les promeneurs des bords du Fier. Dans les 2 sens, les usagers seront bloqués sur la route D'annecy. On ne peut pas parler de Thônes capitale du reblochon, et supprimer petit à petit toute base de travail des agriculteurs, et privilégier le tout voiture.

Il est nécessaire que chacun prenne conscience de l'importance du co voiturage, ou le transport collectif.
Il faut aussi accepter le mal nécessaire du surplus de flux de voitures en hiver, une manne pour notre économie.

Registre dématérialisé contribution n°40, Anonyme

.../...

- Quelle augmentation du trafic routier et quelles conséquences sur les conditions de circulation et les pollutions engendrées alors que comme cela est souligné dans le projet de Scott, la dépendance à l'automobile perdure et le réseau routier est déjà congestionné.
- Pourquoi vouloir « S'affirmer comme une destination touristique de référence » alors que le territoire bénéficie déjà d'une large fréquentation touristique

Devant ces interrogations et bien d'autres encore, alors que je constate une dégradation importante de la fluidité du trafic routier, une surfréquentation de différents sites naturels et touristiques, alors que la préservation des ressources en eau n'est pas respectée, que des niveaux élevés de pollution de l'air sont atteints plus régulièrement, que les terres agricoles reculent, que la population a rapidement augmenté et que l'urbanisation a fortement modifié le paysage et la qualité de vie, je ne comprends pas les objectifs de ce projet de révision.

Sur plusieurs points, il y a une contradiction entre les ambitions affichées et le choix d'un intérêt économique durable, d'un respect du territoire et de ses habitants, d'une volonté de ne pas perdre l'identité de nos communes, de préserver des espaces naturels et des terrains agricoles.

Registre dématérialisé contribution n°46, Anonyme

.../...

La problématique du transport et des mobilités reste une éducation à donner aux gens malheureusement la population veut plus mais n'utilise pas ce qui est déjà en place chacun veut son confort et ça un document ne pourra pas le faire changer.

Registre dématérialisé contribution n°48, M. VINCENT

Je ne vois pas l'intérêt de la création de cette route qui un passerais devant l'immeuble le sullens 2 ferais perdre de la valeur à nos bien et en 3 il y aurais toujours autant de circulation car il ya de plus en plus de véhicules .

je suis contre et j'espère qu'elle ne sera jamais réalisé !!

Mr VINCENT Raphaël

Registre dématérialisé contribution n°72, M. DUPONT

.../...

- Axe 4 : Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes au moyen de mobilités alternatives et améliorer les dessertes internes : La mobilité est un sujet récurrent ces dernières années, et ne va pas en s'arrangeant vacances/ weekends / semaine (domicile-travail). Améliorer les infrastructures n'est pas suffisant. Ces points devaient être abordés :

- | Déviation ouest (flux Manigod / Serraval, et plus largement, la rive est du lac qui évite Veyrier via Alex)
- | Voies vertes et sécurisation des points noirs (Ex. Pont de Morette)
- | Créer des offres (câble, Urban Loop, ...) notamment pour la portion Thônes - Saint Jean (le transport en commun en site propre étant impossible). Le train a existé autrefois entre Annecy et Thônes, les téléphériques s'installent en ville : pourquoi une solution moderne ne serait-elle pas envisagée sérieusement ?
- | Contrôles sonores et de pollution renforcés (motos notamment l'été, dans les agglos comme dans les cols)
- | Mesures visant à limiter le trafic pendulaire
- | Des navettes gratuites existent tout l'été SAUF entre Thônes et Saint-Jean (alors que c'est l'axe le plus emprunté)

.../...

Registre dématérialisé contribution n°79, M. PERGOD

.../...

2. Projet de contournement de Thônes – Déviation Ouest

La DDT propose d'écartier le projet de déviation Ouest de Thônes, déjà étudié et rejeté à la fin des années 1990. Si la réservation d'un espace peut se justifier à long terme, il convient de préserver cet espace dans son état actuel : c'est l'une des dernières zones plates, naturelles, non urbanisées, utilisées pour la promenade et la course à pied sans dénivelé. Elle constitue le seul véritable espace vert plat à proximité du bourg, qu'il serait regrettable de sacrifier au profit d'une nouvelle infrastructure routière qui ne ferait qu'accélérer l'urbanisation, de Thônes, du Val Sulens et de Manigod et générer à nouveau du trafic routier. Habitant Manigod, cette déviation me serait pourtant doublement utile : en voiture pour éviter le centre de Thônes direction Annecy, et en vélo pour bénéficier d'une circulation moindre en direction du centre. Une voie verte ne doit en aucun cas être un prétexte à favoriser la réalisation de cette déviation.

.../...

Réponse de la CCVT sur l'ensemble des contributions ci-dessus relatives aux mobilités :

Registre dématérialisé contribution n°35, M. MOUTARD ass « Non à la déviation Ouest, Oui à la qualité du cadre de vie à Thônes »

Voir courrier complet

Cette observation concerne un projet inscrit en page 50 du Document d'Orientations d'Objectifs du SCOT, mentionnant un projet de contournement routier de Thônes.

Réponse de la CCVT au courrier de l'association « Non à la déviation Ouest, Oui à la qualité du cadre de vie à Thônes »

Registre dématérialisé contribution n°62, M. BESANCON

Madame, Monsieur,

Ci-dessous ma contribution défavorable, non anonyme; (car impossible de la déposer via internet suite erreur HTTP 500 internal serval (indisponibilité de votre serveur web)

Thierry Besançon, 13 rue Louis Haase, 74230 THONES ; th.besancon@laposte.net
Président de l'Association "Non à la Déviation Ouest"

A l'attention de Madame ou Monsieur le commissaire enquêteur.

Je concentre mes observations sur la question du projet de contournement de Thônes (Axe Thônes / Manigod).

1/ La conclusion

Commençons par l'essentiel, à savoir les conclusions. Or les conclusions du SCOT sont claires :

Document DOO ; page 50 :

"Axe 2 : Améliorer les infrastructures de transports existantes pour garantir l'attractivité des mobilités alternatives à l'autosolisme

Prescription : poursuivre l'amélioration du maillage routier

Afin d'améliorer la gestion des flux routiers, les documents d'urbanisme locaux doivent réserver les emprises nécessaires :

- Au projet de contournement Thônes – Manigod.
 - ↳ Conclusion : je comprends que la déviation de Thônes est à l'ordre du jour.

On se souviendra pourtant que la Maire de Thônes avait finalement retiré les « emplacements réservés » pour le PLU voté en 2017.

2/ Quelles justifications ?

Des lors, je me suis intéressé aux motivations et justifications, en particulier dans le document « Explications des Choix retenus », page 39 : "Dans un objectif de fluidifier les déplacements et le maillage du territoire, le PADD affiche l'ambition d'étudier les faisabilités techniques de reconfigurations d'axes structurants.

Au sein du DOO, et afin d'améliorer la gestion des flux routiers, le SCoT met en avant deux projets structurants :

- Le déploiement d'une ligne express et des aménagements liés (parking relais) entre Annecy, le bas ...etc
- Le projet de contournement routier entre Thônes et Manigod. Dans un objectif de fluidification du trafic et dans l'objectif d'éviter la traversée du centre-ville de Thônes. "

↳ Conclusion : c'est globalement les mêmes intentions que celles lues dans le DOO, mais toujours pas d'explication si ce n'est l'évocation du mot « fluidifier » malheureusement totalement vide de contenu factuel.

3/ A la recherche de justifications factuelles

Je me dis alors que c'est peut-être dans le document « Diagnostic » que je vais pouvoir trouver enfin des éléments factuels.

Je lis page 205 : « le maillage <routier> est globalement satisfaisant ». Donc le projet de contournement n'est pas justifié.

Je lis aussi page 214 des chiffres sur le comportement mobilaires, mais sur quelles voiries précisément ? Les chiffres sur les déplacements (pendulaire ou saisonnier) sont généraux, or évidemment ce qui peut justifier une voirie supplémentaire, c'est le résultat de boucles de comptage, rue par rue, qui démontrent ou pas, l'engorgement.

↳ Conclusion : ce projet de contournement n'est donc pas justifié factuellement. Mais plus encore, le maître d'ouvrage du SCOT n'est pas sensé ignorer l'existence d'une toute nouvelle déviation (dite Est de Thônes). Quel en est le diagnostic ? Doit-on comprendre quelle ne répond pas aux objectifs de « fluidité » attendus ? Aurions-nous été trompés ?

↳ Sur ce point, les informations du SCOT sont manquantes, contradictoires et erronées.

4 / Bilan

Ce SCOT révèle une information erronée sur la vraie nature du « projet de contournement sur l’Axe Thônes-Manigod » puisque personne n'est en mesure de savoir s'il est question dans ce SCOT de la déviation ouest (projetée) ou Est (existante).

Sous couvert d'une rédaction approximative, il est patent de constater la motivation intentionnelle d'inscrire ce nouveau projet, sans pour autant que chacun puisse réellement le localiser. La tromperie est patente.

Cette opacité - étant donnée la période électorale municipale dans laquelle nous sommes, est à mettre au regard de la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information.

Le commissaire enquêteur n'aura donc pas d'autre choix que d'exclure du champ du SCOT, la question de ce contournement de Thônes, pour la bonne sincérité de la procédure du SCOT et la non altération du scrutin municipal de mars 2026.

AVIS DEFAVORABLE.

Réponse de la CCVT au courrier de l'association « Non à la déviation Ouest» M. BESANCON

Registre dématérialisé contribution n°69, M. DUTHOIT

Courrier joint à la contribution qui concerne le contournement Ouest de Thônes

Réponse de la CCVT au courrier de M. DUTHOIT

PAYSAGE AGRICULTURE

Registre dématérialisé contribution n°19 M. BUCHMANN

Je voulais juste donner l'avis d'un utilisateur et d'un grand fan de la région. Je viens à Manigod tous les hivers ou presque. J'y vais parce que c'est petit, rural, parce que j'adore l'Etale, et j'adore le ski bien sûr. Mais je suis aussi très sensible à l'environnement. Alors quand j'ai vu sortir de terre ce nouveau complexe quasi de luxe a la Croix Fry je me suis juré de ne plus revenir.

Certes je suis touriste et j'aime le ski. Ce n'est pas pour ça que je veux en faire coûte que coûte et au détriment de la montagne. Si on aime les petites stations, eh bien on n'a pas envie qu'elles grandissent sinon on irait ailleurs !

Bref je veux aussi par ce message lancer une alerte : protégeons ce patrimoine et faisons preuve d'imagination pour le sport d'hiver. Je ne voulais jusqu'à peu faire que du ski alpin. Je suis prêt à essayer autre chose s'il en va de la survie de la montagne

Registre dématérialisé contribution n°22, Anonyme

Le secteur est déjà fortement urbanisé, arrêtons les constructions. Arriverons-nous à subvenir à nos besoins futurs en eau par exemple ? L'accès à Thônes et aux stations est déjà saturé. Un contournement ne fera que déplacer le problème !

Il ne faut pas priorisé les stations de ski, respectons la nature, et soutenons nos agriculteurs.

Nous pouvons encore garder notre vallée paisible où la nature est encore présente.

Registre dématérialisé contribution n°31, Anonyme

En résumé de ce que j'ai lu, comment équilibrer l'urbanisation avec le monde agricole, sachant que la population locale diminue alors que parc touristique augmente et cela au détriment de nos agriculteurs. Certes, il faut entretenir notre saison ski mais arrêter de développer ce tourisme de luxe, d'ailleurs il serait bien de faire un comptage du nombre de petits thônains qui peut se permettre de skier....

Registre dématérialisé contribution n°72, M. DUPONT

....

- Axe 5 : Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser ; ressources écologiques, agricoles, paysagères et patrimoniales locales :

Activité touristique de masse ou hébergements de luxe sont au cœur des projets, mais de nombreux autres points seraient à revoir ou développer :

- _| Chemins principaux de randonnée interdits de passage par des privés
- _| Survol de certaines zones sensibles pour activités privées ou commerciales, sportives ou autres (avions, hélicoptères, parapentes...), véhicules au sol non autorisés, chiens en divagation dans des zones sensibles
- _| Brulis lors des pics de pollution
- _| Aides au solaire, rénovation et isolation, biogaz, etc ...

} Compostage individuel, et collectif (hôtels, cantines...)

.../...

Registre dématérialisé contribution n°78, ANONYME

.../...

Sur la l'activité agricole, est-il envisagé de compenser les consommations foncières à venir ? Comment très concrètement. Certaines préservations durables peuvent passer par des Zone Agricole Protégée sur les zones à enjeux, tout en garantissant par ailleurs également la préservation des paysages et certaines coupures vertes.

Une vision intercommunale sur la gestion des matériaux inertes en lien avec la profession agricole et les contraintes environnementales semble indispensable d'autant plus en vue des objectifs importants de construction.

Enfin, le SCOT fixe des orientations alors que des éléments importants ne sont (ou n'étaient) pas connus : opportunités liés au JO 2030, gestion de la ressource en eau à l'échelle CCVT en lien avec les 3 bassins versants du territoire.

Registre dématérialisé contribution n°79, M. PERGOD

.../...

4. Agriculture et forêts

Le volet consacré au maraîchage, à l'arboriculture et à la sylviculture reste trop limité au regard du patrimoine agricole et forestier de la vallée. Ces activités constituent pourtant un atout essentiel pour l'autonomie alimentaire, l'emploi local et la résilience du territoire.

Les réserves mentionnées dans l'avis de la Chambre d'Agriculture sont à prendre en compte et doivent être intégrées dans la version finale du document.

5. Activités de montagne et pressions sur les écosystèmes

Le déclin probable du ski alpin doit être davantage anticipé. Si cette activité concentrat jusqu'ici la fréquentation sur des espaces restreints (les pistes et les remontées), son recul entraîne une diversification des pratiques (ski de randonnée, VTT, trail, raquettes, etc.) qui accentue la pression sur l'ensemble des milieux montagnards.

Cette évolution, déjà visible durant la période du Covid, impose une réflexion approfondie sur la capacité d'accueil des espaces naturels et sur leur préservation.

.../...

Réponse de la CCVT sur l'ensemble des contributions ci-dessus relatives au paysage et à l'agriculture :

Registre dématérialisé contribution n°45, M. MOUTARD

M. MOUTARD propose dans un courrier explicatif des solutions en phase avec les objectifs du DOO en matière d'aménagements touristiques.

Réponse de la CCVT au courrier de l'association « Non à la déviation Ouest, Oui à la qualité du cadre de vie à Thônes »

Registre papier contribution n°7 registre CCVT à Thônes

Courrier déposé par Le Comité Agricole du Pays de Thônes

Réponse de la CCVT au courrier du Comité Agricole du Pays de Thônes

ENVIRONNEMENT ET RISQUES

Registre dématérialisé contribution n°1, M. LOCUSSOL

La présentation de l'aspect alimentation en eau (et assainissement des eaux usées) de l'évaluation environnementale du Scot, me semble se limiter, en l'absence de données chiffrées, à un ensemble de généralités. Dans la mesure où l'alimentation en eau est vraisemblablement un élément limitant les options de développement, la présentation devrait, à mon avis, poser les trois questions suivantes (et peut être même apporter quelques réponses préliminaires):

Stockage: est-ce que les fluctuations annuelles et saisonnières prévisibles de la production d'eau et de la demande en eau (eau potable, eau agricole, neige de culture, débit minimum des cours d'eau...) nécessitent la construction d'installations de stockage pour faire face à la demande en période(s) de pointe? Gestion de la demande: quels sont les outils envisagés pour limiter la consommation, par exemple:

(a) outils techniques (limiteurs de débit...);

(b) outils économiques (tarification au coût marginal à long terme, plutôt que tarification visant simplement à la couverture des coûts d'exploitation et développement...)?

Consensus: comment associer les différentes parties prenantes à une discussion apaisée sur deux sujets potentiellement explosifs: construction de réservoirs et augmentation des tarifs de vente d'eau? Les échanges purement émotionnels qui ont suivi la consultation publique lancée il y a quelques années pour la construction du réservoir de la Colombière à la Clusaz étaient en très grande partie dues à une absence de données chiffrées: la cacophonie qui a suivi devrait être évitée lors des discussions du Scot.

Registre dématérialisé contribution n°4, Mme PEPIN-DONAT

B-EAU (plutôt 'pure' si possible)

Le SCOT continue à faire la part belle -au 'tout ski' s'appuyant sur certaines conclusions de l'étude CLIMSNOW mais sans tenir compte d'autres conclusions telles que le besoin en eau effarant signalé dans l'étude pour faire perdurer cette activité ... -et à l'immobilier qui en est la déclinaison incontournable, voire la raison.

Alors pour l'eau c'est 'open bar' pour ces deux lobbies.

Pourtant, après 5 ans de lutte la justice a donné raison aux défenseurs de l'eau et retoqué la retenue dite 'collinaire' de La Clusaz (dessinée un peu trop tôt...dans l'étude CLIMSNOW!!)

Proposition 1 non évoquée dans le SCOT: déclarer que sur la ccvt plus aucune construction de retenue dite 'collinaire' ne sera programmée pour l'enneigement artificiel.

Proposition 2 non évoquée dans le SCOT : répertorier et sauvegarder les sources.

Proposition 3 non évoquée dans le SCOT : protéger les zones humides.

Proposition 4 non évoquée dans le SCOT : éviter toute imperméabilisation non indispensable afin de ne pas entraver les chemins naturels des eaux et éviter ainsi de futures catastrophes liées aux évènements pluvieux violents auxquels nous aurons à faire face. Dans la même logique, restaurer les fossés qui ont été goudronnés pour faciliter la circulation automobile !

C- SERENITE (le bruit ‘imposé’ est une des causes principales de mauvaise santé, l’excitation idem)

Trafic routier démesuré dans la vallée de Thônes, pelleteuses, engins de travaux publics omniprésent.e.s, bruit infernal des chantiers.

Le SCOT ignore complètement ce problème.

Proposition 1 non évoquée dans le SCOT et pourtant toute simple : remettre des contrôles de sons sur les routes.

Proposition 2 non évoquée dans le SCOT : limiter les chantiers inutiles en stoppant cette frénésie du lobby immobilier sans but si ce n'est faire du profit en construisant des résidences secondaires ou lits touristiques qui provoquent l'exode de la population locale ; il existe maintenant des lois (Le

Meur entre autres)

D- AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Proposition 1 non évoquée dans le SCOT : stopper les constructions en espace plat, les réserver aux paysans.

Proposition 2 non évoquée dans le SCOT : diversifier l'agriculture en favorisant l'installation de maraîchers etc ..justement dans ces espaces plats !

On ne met pas tous ses oeufs dans le même panier : imaginons une crise sanitaire bovine majeure avec le ‘tout reblochon’ ce serait la catastrophe et en cas de problème géopolitique nous deviendrons vite morts en ne mangeant que du reblochon. Au siècle dernier, il y avait des cultures de céréales à La Clusaz....

E- CHALEUR

a-- de chaleur physique

Proposition non évoquée dans le SCOT : exploitation sage de nos forêts pour un chauffage SOBRE non ‘industriel’ , pas de chaudière collective utilisant du bois venu de plus de 30 km sinon c'est encore ajouter des camions, des cargos...bref empirer le problème. Les chaudières collectives généralisées ne sont pas une solution. Il faut instaurer une Réflexion collective citoyenne sur ce sujet avant toute prise de décision et, encore une fois, évoquer la capacité de charge du territoire.

b- de chaleur morale (liens sociaux)

Proposition 1 non évoquée dans le SCOT : favoriser l'instauration de lieux de travail partagé : le pôle de La Clusaz et Thônes en est un bel exemple.

Proposition 2 non évoquée dans le SCOT : favoriser des lieux de rencontre intergénérationnels (on peut citer l'exemple du café Daddy) de culture, de résidences d'artistes ; mettre en valeur des évènements précieux comme le festival des films de la résistance, le salon des livres, favoriser la

gratuité des salles pour les évènements ouverts gratuitement au public (conférences, théâtre, concerts, films, réunions d'informations pour les citoyens....).

Nota : LE SCOT RESERVE UNE ENVELOPPE DE 6 à 7 HECTARES (selon les pages!!!!) POUR DES EQUIPEMENTS INTER-COMMUNAUX MAIS SANS DONNER AUCUNE PISTE DE PROJETS.

Registre dématérialisé contribution n°8, MME GERMAIN

Les Alpes se réchauffent deux fois plus vite, on devrait sanctuariser ces espaces en y évitant absolument toute artificialisation et en y développant des transports les moins carbonés qu'il soit.

Registre dématérialisé contribution n°22, Anonyme

Le secteur est déjà fortement urbanisé, arrêtons les constructions. Arriverons-nous à subvenir à nos besoins futurs en eau par exemple ?
L'accès à Thônes et aux stations est déjà saturé. Un contournement ne fera que déplacer le problème !

Il ne faut pas priorisé les stations de ski, respectons la nature, et soutenons nos agriculteurs.

Nous pouvons encore garder notre vallée paisible où la nature est encore présente.

Registre dématérialisé contribution n°24, M. THIEBAULT

Ce Schéma de cohérence territorial est marqué par une philosophie ancrée dans le siècle dernier.

Il est temps de cesser de considérer que seul le ski mécanisé peut faire vivre un territoire, renoncer à la production de neige artificielle, mesure cosmétique et environnementalement coûteuse face au changement climatique et abandonner la poursuite de l'urbanisation touristique sans fin, qui n'engendre que la multiplication des "lits froids" et crée une pression sur le foncier interdisant aux habitants des vallées, surtout jeunes, de s'installer.

La copie est à refaire dans le sens d'un plus grand respect du patrimoine naturel et de la prise en compte des évolutions prévisibles du climat.

Registre dématérialisé contribution n°30, M.POTTIER

.../...

- Imposer dans toute nouvelle construction :
 - o l'utilisation au moins partielle du bois pour les façades afin de conserver un cachet particulier aux habitations dans la vallée (contrairement à ce que propose le SCOT)
 - o un réservoir de récupération d'eau de pluie pour alimenter à minima les chasses d'eau
 - o Limiter la construction de piscine pour les résidences particulières
- Bannir les coupes rases dans la vallée et privilégier une sylviculture respectant l'environnement
- Veiller à partager la forêt en saison de chasse et imposer un jour sans chasse durant le week-end
- Bannir sur le territoire tout projet qui agraverait la pollution (air, eau,..) ou qui porterait atteinte à l'environnement et au vivant

Bonne réception

Cordialement,

Registre dématérialisé contribution n° 40, Anonyme

Après consultation du projet de révision du schéma de cohérence territorial (ScoT) Fier-Aravis, je m'interroge sur :

- Une hypothèse de croissance démographique (ou volonté de croissance démographique) importante
- La poursuite du développement d'activités touristiques dont le ski
- La possibilité d'artificialiser plusieurs dizaines d'hectares jusqu'en 2045
- Le classement des communes en pôles secondaires, de proximité ou ruraux (sur quels critères, avec quelle volonté)

Ce type de projet soulève différentes questions :

- Quelle est la compatibilité de ces ambitions avec d'autres objectifs présentés dans le projet tels que « Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser » ou encore « Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable ».
- Quel impact sur les ressources en eau potable, quelles infrastructures et leurs coûts pour le traitement des eaux usées et déchets. Dans quelle mesure les résultats d'une étude des ressources en eau pourraient conditionner l'urbanisation .../...

Registre dématérialisé contribution n°54 M. DUJARDIN

En l'état, la révision du SCOT telle que proposée ne me parait pas en adéquation avec les enjeux auxquels fait face le territoire. Bien qu'il y ait de réelles améliorations par rapport à la proposition du précédent SCOT, il faut le reconnaître, la proposition faite reste en faveur d'un développement du territoire qui ne prend pas en compte les limites de ce dernier.

Un Schéma de COhérence Territoriale donne les grandes directions pour les 20 années à venir. Pour s'assurer que les directions proposées restent cohérentes, il s'agit avant tout de questionner le territoire sur sa capacité à endosser le développement et directions présumées. Or, cette nouvelle proposition de SCOT vient encore une fois s'imposer au territoire sans prendre en compte sa capacité de charge et ses limites (physique, hydraulique, démographiques), ses limites en termes de fréquentation, d'attractivité, etc...

Je reste déçu de comprendre que les directions données dans ce SCOT viennent percevoir le territoire comme un terrain de JEUX à aménager plutôt qu'à ménager. Plutôt que de prendre les limites règlementaires comme des plafonds à ne pas franchir (loi ZAN notamment), cette proposition de SCOT prend plutôt cela comme des objectifs à atteindre... C'est un peu comme imaginer un Docteur qui dit à son patient "pour une bonne santé, il ne faut pas boire plus d'un litre de soda par jour" et que finalement le patient fait tout pour boire le litre de soda dont lui à parler le Docteur... erreur de compréhension ou addiction au sucre?

De mon point de vue, nous faisons face à un SCOT du monde d'avant, qui promeut développement et croissance, autrement dit de la quantité au détriment de la qualité. Nous subissons chaque jour le résultat de telles décisions (afflux routier, constructions incessantes, montagne saturée, immobilier inaccessible, ...), aussi je ne peux m'empêcher de croire que d'autres directions sont possibles pour notre territoire, plus vertueuses et plus joyeuses.

Registre dématérialisé contribution n°63, M. REZVOY

Bonjour

Il me semble que ce projet ne tient pas vraiment compte des réelles perspectives liées au réchauffement climatique concernant la pollution de l'air, la disponibilité en eau potable, l'activité touristique, sur le temps couvert par ce SCOT. D'autre part, dans ce territoire fermé et limité, tout développement entraîne obligatoirement une dégradation des conditions de vie des habitants (qualité de l'air, trafic routier, zone industrielle, ...) tout cela sans réelle compensation.

Merci pour l'attention porté à ces points

Benoit Rezvoy

Registre dématérialisé contribution n°64, ANONYME

Bonjour,

J'aimerais que parmis les objectifs de ce nouveau document de planification transparaissent moins la volonté d'encore développer des infrastructures touristiques dans un territoire déjà surpeuplé la majeure partie de l'année. A l'inverse, j'aimerais voir plus ressortir la protection des milieux et des espèces, le travail en bonne intelligence pour limiter notre impact sur notre environnement naturel plutôt que de poursuivre une fuite en avant. Merci pour votre relecture, belle journée

Registre dématérialisé contribution n°72, M. DUPONT

.../...

- Axe 6 : Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable :

Développement écoresponsable (eau, assainissement, déchets), préservation d'un cadre de vie apaisé, amélioration les performances des réseaux et équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement ;

Encourager à la réduction des besoins en eau potable, sécuriser l'accès à l'eau pour les différents usages du territoire :

Tous ces points sont indispensables. Dans ce cadre

} Pourquoi autoriser de nouveaux projets pour de la neige à canons ?

} Comment améliorer la qualité de l'eau (rivières, nappes) et instaurer des contrôles des nouveaux polluants : PFAS, CVM (cancerigène avéré, qui concerne énormément d'habitants via l'eau de certaines canalisations) ?

} Comment lutter contre les parasites et le dépeuplement des forêts, supprimer les coupes rases (Montremont, Alex...) ?

Au vu de ces quelques remarques j'émet UN AVIS DEFAVORABLE A CE PROJET DE SCOT

Merci

.../...

Registre dématérialisé contribution n°75, ANONYME

Je souhaite réagir aux paragraphes concernant les retenues collinaires. Le dossier propose explicitement de déroger à la loi (sic). En utilisant le prétexte d'un "usage mixte", il s'agit de prétendre une application à l'eau potable et à l'agriculture, alors qu'en fait il ne s'agit que de rendre possible la création de retenues collinaires pour le ski, notamment en vue de l'organisation des épreuves de championnats du monde ou des JOs. Il y a déjà dans les retenues collinaires existantes de quoi stocker des volumes considérables (183500 m3), largement suffisant pour tous les usages autres que le ski.

Les décisions de justice ayant refusé la création de retenues pour des usages exclusivement liés au ski, il serait illégitime de demander la création de retenues à usage mixte avant d'avoir affecté les retenues collinaires existantes en priorités aux usages essentiels comme l'eau potable ou l'agriculture.

Quand à la phrase "en s'assurant du respect des milieux et des écosystèmes des sites impactés", la présence du mot "impactés" presuppose que l'aménagement sera décidé d'abord et que l'on verra ensuite comment tenter de sauver les apparences de la présence de la nature, là où il faudrait rédiger la phrase en s'engageant à évaluer si le bénéfice de la retenue collinaire justifie la destruction d'un écosystème particulièrement précieux (tel que le plateau de beauregard).

Citation des passages en question, page 48 et 49 du document 2.2 :

"Pour se faire, le territoire pourra s'appuyer sur l'amélioration des retenues collinaires existantes et sur la création si nécessaire de retenues collinaires à usage mixte en s'assurant du respect des milieux et des écosystèmes des sites impactés. Le SCoT inscrit donc l'obligation en cas de création de nouvelles retenues collinaires que ces dernières soient justifiées par des usages mixtes."

"Il apparaît que le rapport besoin/ressource pourrait être déficitaire, aussi, déroger à la Loi Montagne pour les retenues pourrait faciliter la mise en place d'un usage mixte de ces plans d'eau : réservoir d'eau potable, tourisme, agricultures, entreprises, réserves incendies, ... et l'implantation d'ouvrages techniques en conséquence. De plus, l'aménagement de leurs abords peut être de nature à améliorer leur insertion environnementale. Dans ces conditions, l'application de la règle de protection stricte des rives peut être contreproductive, c'est pourquoi le SCoT propose d'y déroger. Enfin pour les lacs préalablement cités, la dérogation peut permettre l'installation de structures permettant une valorisation écologique et touristiques des sites."

Registre dématérialisé contribution n°77, ANONYME

Malgré le vécu de la ZAD de Beauregard et le rejet général des aménagements de retenues collinaires, aberrations environnementales maintenant universellement reconnues, contenues dans le SCoT proposé en 2020, en fait, ce nouveau projet récidive sous couvert "de préserver le fonctionnement écologique global du territoire et donc des sites Natura 2000" (évaluation environnementale page 18 du résumé) et considère même comme naturel de déroger aux lois pour créer des retenues et plans d'eau et d'ouvrages techniques en conséquence jusque dans des zones maintenues inconstructibles. Il est évident que ce projet n'est toujours pas acceptable. On ne peut lui donner qu'un avis toujours défavorable.

Registre dématérialisé contribution n°78, ANONYME

....

Il sera prioritaire de préparer à la rénovation énergétique du parc de résidence secondaire et de location touristique, notamment en vue des applications de la réglementation à venir sur les locations touristiques des « passoires thermiques ». Des actions publiques bien que difficiles sont possibles pour favoriser la rénovation de l'immobilier touristique et le maintien de lits chauds.

....

Registre dématérialisé contribution n°80, ANONYME

Le document est très long et pas toujours simple à analyser, c'est le moins qu'on puisse dire. Les explications détaillées du collectif "fier aravis" m'ont aidée à comprendre. Les lignes directrices restent les mêmes . Je ne crois plus aux déclarations voulant prouver de bonnes intentions en matière d'environnement. Qui peut y croire quand par exemple, il a fallu un combat si long à Beauregard. Quand rien n'est évoqué ou presque dans le scot sur les JO , antidémocratique et ogre d'énergie!!!Quand cesserons-nous d'être sourd et aveugle !Respect de la nature et partage du bien commun

Réponse de la CCVT sur l'ensemble des contributions ci-dessus relatives à l'environnement et aux risques :

Registre dématérialisé contribution n°32, courrier BTP74

Extraits du courrier

.../...

Observation sur le diagnostic stratégique et Etat Initial de l'Environnement

Nous demandons que le SCoT évalue la problématique, dresse un état des lieux précis des filières de traitement existantes et du besoin en installations de traitement à créer sur le territoire.

Nous alertons sur le fait que cette situation de manque de capacités de traitement sur le territoire contraint les entreprises à transporter les terres inertes issus des chantiers vers des installations lointaines, et les nuisances économiques et environnementales du transport par poids lourds sont nombreuses et impactent tout autant les entreprises, les collectivités et les populations :

- Le coût, répercuté sur le coût de la construction déjà très élevé ;
- L'impact sur la qualité de l'air (émissions d'oxydes d'azote Nox et de poussières, PM10 notamment) et sur le climat (émissions de gaz à effet de serre) ;
- Les nuisances en termes de bruits et de dégradation, de saturation et d'accidentnalité des routes.

De plus, cette situation entraîne des dérives telles que des dépôts illégaux et des ISDI déguisées sous couvert d'autorisations au titre du code de l'urbanisme.

.../...

Observations sur le DOO

C'est pourquoi nous demandons que les plateformes de traitement et les ISDI* soient rendues envisageables dans les espaces préservés, en précisant dans le DOO que « *les projets de plateformes de traitement et les ISDI sont envisageables dans les espaces préservés du SCoT sous réserve du maintien de la fonctionnalité dudit espace* ».

C'est pourquoi nous demandons la correction de cette prescription et nous proposons à cette fin la rédaction suivante, en 2 parties :

« *Afin de subvenir aux besoins en capacité de traitement des déchets inertes du territoire, les documents d'urbanisme locaux doivent :*

- (...)
- (...)
- *permettre dans les zones agricoles :*
 - *la valorisation de déchets inertes dans le cadre d'aménagements agricoles, sous réserve d'une amélioration réelle de l'usage agricole, dans le respect de la réglementation en vigueur et de la traçabilité (article L.541-32 du code de l'environnement).*
 - *l'élimination de déchets inertes dans le cadre d'ISDI, sous réserve d'un retour du sol à usage agricole et d'un sous-zonage spécifique précisé au règlement et autorisant ce type d'activité* ».

Réponse de la CCVT sur le courrier de BTP74

Registre dématérialisé contribution n°33 Groupe écologiste Conseil Régional AURa Courrier

en moyenne montagne. L'intensification de l'usage de l'eau pour la neige culturelle ne semble pas réaliste. Selon les études volumes prélevables QuantiFier réalisées sur le bassin Fier Amont, dans le cadre du contrat de bassin Fier Lac d'Annecy, les volumes dédiés à la neige de culture représentent déjà 50% des volumes dédiés aux besoins agricoles. La neige de culture sur le bassin pompe déjà 3% des besoins en eau potable de tout le bassin de vie, soit la consommation annuelle de plus de 3000 habitants (près de deux villages de la Clusaz), comme en atteste le document joint. Ces perspectives sont à considérer avec la plus grande prudence, tant les ressources disponibles sur le territoire sont tendues, en particulier en pleine saison. En effet, des arrêtés sécheresse ont pu être pris en plein hiver et pourraient rendre incompatibles la fuite en avant de l'industrie du ski et le fait d'habiter dans nos montagnes. Faudra-t-il envisager une desserte en eau potable depuis le Lac d'Annecy pour approvisionner les Aravis ou imaginer un approvisionnement en bouteille d'eau minérale, en cas de sécheresse ? Ni l'une ni l'autre solution ne paraissent réalistes, tant par les budgets colossaux à consacrer en termes d'investissement, qu'en termes d'acceptabilité de la population paraissent hasardeuses.

Réponse de la CCVT sur le courrier de Groupe écologiste Conseil Régional AURa

Registre dématérialisé contribution n°57, MME GAY

....

DOO – chapitre 6 Environnement et risques

La prescription : « sécuriser l'accès à l'eau pour les différents usages du territoire » donne un rôle important aux retenues collinaires, comme mode de stockage de l'eau pour garantir l'accès à la ressource en eau. L'amélioration des retenues collinaires existantes est souhaitable au même titre que l'entretien des réseaux existants.

En revanche, la mention de la création de retenues collinaires laisse penser qu'un choix technique d'ouvrage est arrêté alors que celui-ci dépend des besoins, des usages, des exigences de qualité, de la localisation entre consommateurs et stockage, des réseaux existants ou à créer, accès, et coûts. Le stockage à ciel ouvert a comme inconvénients majeurs des grosses pertes d'eau par évaporation et un risque de contamination

bactériologique très élevé (à proscrire en filière au lait cru)*.

L'usage mixte du stockage d'eau est souhaitable, mais pas toujours possible. Le choix technique du stockage d'eau doit être évalué au cas par cas et les retenues collinaires ne doivent pas être le choix technique retenu par défaut.

La fin de la prescription devrait être reformulée avec « et la création si nécessaire d'ouvrage de stockage d'eau à usage mixte en s'assurant du respect des milieux et des écosystèmes des sites impactés ».

*ASSECC, 2022. Guide de l'abreuvement – Pour une meilleure utilisation des ressources naturelles et un abreuvement responsable

Vous remerciant de la prise en compte de mes demandes, meilleures salutations

Réponse de la CCVT sur la contribution de MME GAY

PROJET DE SCOT DANS SON ENSEMBLE

Registre dématérialisé contribution n°28 M. GAIFFE

je suis en accord avec l'avis du collectif FIER ARAVIS en piece jointe

Registre papier contribution n°1 Dingy St Clair, M. CADOUX

OBSERVATIONS DU PUBLIC

23/10 ouverture de la permanence à 10h

Michel CADOUX
 198, Route du Chef-Lieu
 DINGY St CLAIR (Village)

Je déclare être consterné par tous ces volumes de papiers aussi INUTILES qu'inéptes à consulter et encore plus à lire ! Car il faut constater l'évolution totalement négative - les vrais enjeux ne sont pas pris en compte :

- L'eau de source nécessaire face à l'augmentation démographique ? (on ne veut pas boire l'eau de baignade du lac d'annecy !)
- CRÉER des EMPLOIS - création de zones artisanales comme à ALEX
- des emplois sur place pour diminuer les déplacements
- Diminuer la bureaucratie dans les mairies = source d'impôts
- Faciliter la circulation en CRÉANT UN ROND-POINT devant le pont de DINGY (à ALEX il y en DEUX)

IL FAUT INVENTORIER LES

nécessites FUTURES car GOUVERNER C'EST PRÉVOIR sur 20 ans

en haut du Commerce MARMITON, il fallait construire un grand Rond point pour que les camions puissent TOURNER

Cela n'a pas été ETUDIER mais on laisse les promoteurs agir dans leurs intérêts et NON dans l'intérêt de la commune

Il y a des gonts invisibles qui se démontent de l'intérêt FUTUR de la Commune

Faire de la Commune de DINGY une EITE DORTOIR !

Voilà le résultat catastrophique

J'ai connu la Commune avec 3 Hôtels 2 épiceries-boulangeries 2 Fruitières 2 scieries 1 boucherie = il y avait du TRAVAIL sur place sans se déplacer ! Il y aurait encore et encore beaucoup de choses négatives à débattre !!! Y'abriège MERCI de lire ma note !

Registre dématérialisé contribution n°14, M. FRADIN

Trop peu d'éléments chiffrés sur le développement démographique du territoire, pas d'éléments chiffrés sur l'évolution de l'activité touristique sur le territoire (logements, infrastructures et coûts)

Manque un lien avec l'organisation des jo 2030 ?

Registre dématérialisé contribution n°31, Anonyme

...Je ne sais pas bien exprimer mes conclusions mais je vois que nous allons perdre nos valeurs villageoises, je vois des dépenses démesurées par rapport au monde où l'on vit, je suis très pessimiste quant à la qualité de vie, ne cherchons pas à devenir plus grands, à envier d'autres communes, et cela nous rendra plus heureux...

Registre dématérialisé contribution n°34, Mme RODRIGUES

Ce SCOT a besoin d'être amendé, complété et n'est pas, en l'état, acceptable.

- il y a beaucoup de bonnes intentions, ce qui est à saluer, mais peu de contraintes. De nombreux points qui ont fait l'objet de débats sont mis en recommandation et non en prescription
- il faut revenir à un taux de croissance maxi de 0,4 % (comme envisagé au début de la concertation) afin d'arrêter cette fuite en avant d'autoriser plus de lits vides dans les stations du haut et de stabiliser les constructions dans la ville centre Thônes
- les problèmes de mobilité actuels ne peuvent s'améliorer avec un accroissement de la population comme voulu dans ce SCOT. Aujourd'hui, sans réelle solution...
- la montée en gamme des stations n'est assurément pas une bonne chose, La Clusaz ne sera jamais Courchevel et les habitants de la vallée ne le veulent pas
- il n'est pas raisonnable de miser encore et encore sur le tout ski et donc sur une intensification de la production de neige de culture
- l'eau est précieuse et se doit d'être partagée : pas de chapitre sur ce partage
- pollution de l'air : pas de contraintes, pas de capteurs prévus, pas de contrôles de rejets atmosphériques
- protégeons notre agriculture, conservons et rendons nos terrains plats à nos agriculteurs qui nous nourrissent! Afin qu'ils se diversifient ! Oui le maraîchage est possible dans nos vallées !
- réinscrivons dans le SCOT que « les terres agricoles inscrites dans les zones agricoles stratégiques ne pourront être ouvertes à l'urbanisation »
- Rien sur la protection du Massif des Bornes-Aravis en créant un Géoparc ou une réserve naturelle comme envisagé depuis si longtemps

Registre dématérialisé contribution n°42, Anonyme

Après consultation du projet de révision du schéma de cohérence territorial (ScoT) Fier-Aravis, voici mes observations et inquiétudes afin de :

- conserver le cadre de vie et la qualité de vie à Thônes et la Vallée des Aravis
- préserver la biodiversité et les lieux de vie des animaux
- maintenir l'équilibre entre les espaces bâties, les espaces agricoles et les espaces naturels, où tous trouvent leur place et lieu de vie (habitants, touristes, animaux, végétaux)
- ne pas défigurer la beauté du patrimoine paysager et architectural par des constructions de routes, déviations et immeubles d'habitation et commerciaux
- rendre au centre ville son attractivité en remettant des commerces dans le centre ville, sans tous les déplacer en périphérie
- penser aux déplacements intramuros collectifs pour les personnes âgées

-
- ne pas ramener plus de circulation et d'embouteillages en créant une déviation inutile
 - mettre en place plus de transports collectifs aux départs/arrivées du Territoire Annecy in Mountains afin de réduire les embouteillages lors des quelques semaines / week end d'afflux touristiques et ainsi faciliter les déplacements, parkings, pour la sérénité de tous et par souci économique et écologique
 - continuer les aménagements de qualité déjà fait le long du Fier

Merci pour la prise en considération des observations de cette enquête.

Registre dématérialisé contribution n°43, Anonyme

Avis défavorable pour les raisons suivantes

Le SCOT devrait prendre en compte la capacité de charge du territoire pour déterminer une vision d'avenir.

Malheureusement, ce projet de SCOT est guidé par des réflexions d'aménageurs qui veulent adapter le territoire à leurs ambitions au mépris de notre cadre de vie et de notre santé.

Face à l'urgence climatique il faut opérer un changement radical et :

- Stopper la création de résidences secondaires

Le rythme actuel de production de logements est en total déphasage avec la croissance démographique. Ce projet de SCOT est construit sur la même tendance alarmante.

Aujourd'hui, il est impossible de trouver un logement à un prix moyen pour les jeunes ou les travailleurs, qui doivent habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail.

- Développer des transports collectifs décarbonés

Le développement prévu par le SCOT ne peut qu'entrainer une saturation plus importante encore des routes, lors des trajets pendulaires entre Annecy et Thônes, et vers les stations.

Renforcer le développement des navettes gratuites et des bus interstation avec toutes les communes de la CCVT et ce toute l'année. Multiplier les liaisons avec Annecy à un prix attractif.

- Stopper l'artificialisation des espaces et ses conséquences néfastes pour les paysages. La nature préservée s'amenuise.

- Favoriser et l'agriculture et l'autonomie alimentaire en développant le maraîchage.

-Préserver la ressource en eau pour les habitants, les agriculteurs et non pour la neige artificielle.

- Faire émerger un tourisme respectueux de la nature

Ce projet de SCOT refuse encore une fois d'enclencher la reconversion des stations et l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 dans nos stations ne ferait que le confirmer.

S'enferrer dans la pratique du ski quoi qu'il en coûte, au prix de la destruction de ses paysages, de la faune et la flore, est un modèle mortifère.

Registre dématérialisé contribution n°44, M. MACCARI

La ligne directrice de ce SCoT est « le toujours plus ».

Toujours plus d'habitants, de touristes, d'embouteillages routiers, de m² artificialisés, de constructions, de résidences de tourisme, de canons à neige...

Pour préserver la qualité de la vie dans les Aravis, il est grand temps de faire une pause et d'arrêter de construire, d'artificialiser, de détruire les paysages au profit de nouvelles pistes de ski, de VTT, de luges d'été... pour une population haut de gamme et en vue de manifestations internationales.

Les activités économiques, telles que le ski, l'artisanat, l'industrie (usine Fournier), l'agriculture ont permis à la population de rester dans ce massif. Mais désormais il est nécessaire de maîtriser son développement, les jeunes et les travailleurs ne peuvent plus vivre dans ces vallées, trop chères pour eux.

Le SCoT ne met pas de barrières à une croissance tout azimut et très inégalitaire.

Dans un contexte de réchauffement climatique, et d'un environnement fragilisé, le SCoT doit revoir sa copie.

J'émet un avis très défavorable sur ce SCoT.

Registre dématérialisé contribution n°49, MME ZELLER

Bonjour,

Contrairement à ce que son nom indique, ce Schéma de Cohérence Territoriale ne me semble pas très « cohérent » lorsqu'il y est question d'accroissement de la population alors que les accès sont saturés, lorsqu'on continue de construire pour accueillir toujours plus de touristes alors que la population locale a de plus en plus de mal à se loger... Où est la cohérence dans la volonté de maintenir l'activité ski à tout prix (dans tous les sens du terme), en façonnant de nouvelles pistes vers d'un peu plus hautes altitudes, en favorisant l'enneigement artificiel sur fond réchauffement climatique accéléré ?

Une planification à long terme ne devrait-elle pas plutôt s'orienter vers la préservation et la protection des paysages exceptionnels des Aravis au lieu de prévoir de les bétonner et de les abîmer ?

Merci de votre attention

Registre dématérialisé contribution n°50, MME POURROY SOLARI

Bonjour, je suis contre l'ensemble de ce projet SCOT car tout est basé sur une croissance de +0.7% de population qui n'est pas représentative de notre territoire. Un chiffre de 0.4% (voir moins ?) aurait été plus réaliste. Par cascade, l'ensemble des chiffres est bien trop élevé et permet ainsi à chaque commune une grande latitude sans contraintes réelles pour tous les types de projets. Chacune aussi tire la couverture à soi dans la répartition des Hectares constructibles régulés par la loi ZAN et se laisse des grandes marges de manœuvre dans l'application du PLH. Si en plus, comme il semble être le cas, les dossiers ne sont pas finalisé/clos en urbanisation; alors on aurait d'ores et déjà une grande partie des constructions réalisées: Question : comment imposer de mettre à jour cette base de donnée par les communes ? Le véritable enjeu de notre territoire porte sur la mobilité et ceci n'apparaît pas. Le mixage des population commence à se réguler grâce aux derniers grands projets construits en BRS/logement sociaux en vallée et sur St-Jean de Sixt, et aux Villards-sur-Thônes à venir. Mais quel pourcentage de BRS et de logement sociaux en station actuel et à venir ? (Gd-Bo & La Clusaz) Le déséquilibre persiste ... J'ai voté "CONTRE" à la CCVT et en mairie et je le redis: Non seulement ce projet part sur une base chiffrée erronée, mais il ne tente pas non plus de ré-équilibrer la population du territoire et la mobilité reste en berne. Je ne vois donc pas son utilité

Registre dématérialisé contribution n°51 ANONYME

Bonjour,

Sur le papier c'est bien. Mais l'avenir sera tout autre chose !

Nous le constatons déjà au quotidien toujours :

- + de résidences secondaires,
- + de tourismes
- + de constructions
- + de véhicules
- + de neige industrielle
- ...

Et maintenant avec les JO 2030, je ne vois pas comment va s'articuler le SCOT !

Registre dématérialisé contribution n°53, ANONYME

Bonjour,

Merci d'avoir amélioré le SCOT par rapport à sa précédente version. Toutefois, je transmets ici les arguments expliquant pourquoi j'émets aujourd'hui un avis DÉFAVORABLE.

Je note déjà que le SCOT a un horizon à 2045 et doit donc guider nos 20 prochaines années. C'est beaucoup, et je m'étonne qu'il ne soit pas adapté aux enjeux qui nous attendent dans ces 20 années à venir (et qui ont déjà commencé) : le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la pollution de l'air, les questions d'attribution de l'eau, les inégalités sociales.

Pour cela le SCOT Fier-Aravis doit :

- stopper l'expansion immobilière et l'artificialisation en général. Le territoire des Aravis bénéficie de quelques riches atouts, dont son paysage. Préservons-le ! Artificialiser revient à supprimer ce qui fait la richesse et la force du pays. Par ailleurs, les zones agricoles doivent absolument être préservées à cette activité.
- stopper l'expansion touristique. Celle-ci fatigue et abîme le territoire, qui n'est pas capable d'accueillir correctement et sans dommages tous les touristiques. Une répartition du nombre de touristes sur l'ensemble des 4 saisons est plus pertinente qu'une hausse globale et fortement supportée (subie) en hiver.
- amorcer une réelle bifurcation vers la fin du tout-ski. Il s'agit de diversifier l'économie du territoire, afin qu'elle ne souffre pas trop du changement climatique qui est inéluctable en partie... et qui est empiré par des projets voulant maintenir le tout-ski à tout prix.

J'ai appris le ski à La Clusaz, l'ai pratiqué pendant des années, c'est un excellent souvenir d'enfance et de jeunesse... et je suis heureuse aujourd'hui de réaliser d'autres activités dans ce beau territoire. J'ai été très déçue de l'agrandissement récent de la Balme : encore une zone où l'humain élargit son territoire, le prenant aux espaces sauvages, réduisant les bénéfices de la biodiversité, impactant le cycle de l'eau... Par ailleurs, l'augmentation des zones couvertes par des canons de neige artificielle est insensée : pour la produire, il faut de l'eau et du froid, or ça ne va pas durer. Le territoire des Aravis aurait tout à gagner si les décideurs voyaient la diversité des richesses du territoire (pas uniquement le ski) et regardaient à long-terme. Par ailleurs, je suis inquiète d'un point de vue économique. Le ski étant une activité qui connaît déjà et va connaître de plus en plus de difficultés pour avoir lieu à cause du changement climatique, son maintien est de plus en plus onéreux. Cela va coûter cher aux collectivités, et donc à nous, contribuables. C'est également une activité que de moins en moins de monde peut se permettre. Risquant de faire de la Clusaz et alentours un territoire dédié aux riches, d'où les moins riches seront exclus.

Je vous remercie pour la prise en compte de mon avis.
Cordialement,

Registre dématérialisé contribution n°58 M. BLEIN

Dans ce projet de Scot la priorité est donnée au dynamisme économique.

Pourquoi pas, mais peut-on vraiment parler de "dynamisme" quand il s'agit de reconduire quelques années de plus le même modèle du tout neige, qui à terme on le sait tous est une impasse, et cela en mobilisant d'importants moyens, et en impactant durablement le territoire et ses paysages ?

Dans le cadre d'une réflexion à 20 ans, (20 ans !), le Scot devrait être encadré en amont dans les limites du possible : réseau routier et fourniture d'eau notamment.

Les ambitions affichées en termes de constructions neuves, en particulier dans le secondaire, semblent ignorer ces limites et pèseraient lourdement sur nos infrastructures et notre qualité de vie.

Et cela, sans apporter de réponse au problème crucial du logement.

Le maintien d'un environnement de qualité n'arrive bien loin dans l'ordre des priorités.

Il est pourtant la condition indispensable à l'attractivité de notre territoire, y compris dans une logique économique, et devrait être la priorité des priorités.

Enfin sur la forme, je trouve le résumé non technique trompeur car il ne résume pas du tout ce qu'on pourrait attendre, c'est à dire les enjeux et les orientations du Scot.

Il ne fait que présenter des généralités qui donnent l'illusion que la préoccupation environnementale est centrale, ce qui n'est pas du tout le cas.

Registre dématérialisé contribution n°70, ANONYME

Bonjour

La mobilité ne semble pas être suffisamment étudiée . L intermodalité semble indispensable entre trains , bus , vélo comme cela existe en Suisse .

Le tout avec des correspondances entre trains et bus pour une véritable efficacité .

Les Jo vont donc passer outre toutes les recommandations et tous les calculs ?

Pour les retenues d'eau pour le ski , de vraies études préliminaires sont indispensables afin de stopper les problèmes d'eau potable sachant que toutes les études montrent que de la vraie neige il n'y en aura plus en 2050 . Le ski aura t il encore un sens dans 10 ans ...

Est ce nécessaire d'investir dans ce domaine ?

Certaines communes commencent à dire stop aux résidences secondaires, il faudrait peut-être y songer aussi

Registre dématérialisé contribution n°76, MME JAMET

Je suis défavorable à ce projet de Scot.

Comment garantir la qualité de vie des habitants du secteur Fier-Aravis ?

Comment préserver un patrimoine naturel exceptionnel ?

Le Scot ne répond pas à ces questions.

Celui-ci révèle un acharnement à demeurer dépendant d'un modèle économique basé sur le tourisme et en particulier les activités hivernales. L'avenir proposé dans ce Scot, ce sont des stations de sport d'hiver des Aravis artificiellement maintenues en activité sous perfusion de neige artificielle, s'accaparant la ressource en eau. J'ai encore pu le constater lors d'une randonnée au Roc des Arces il y a quelques jours. On chemine entre les canons à neige et les coups de pelleteuse façonnant les pentes. Plus grand-chose à voir avec une montagne et un paysage préservés. L'étude Climsnow projette pourtant des trajectoires qui ne laissent pas penser que le ski constitue l'avenir des Aravis au vu du manque d'enneigement à venir. Le rapport de la cour des comptes incite aussi à explorer d'autres modèles moins dépendants de la neige.

Le nombre de constructions prévues dans ce Scot risque également de générer une augmentation conséquente des besoins en déplacements. Les axes routiers dans les deux sens entre le secteur des Aravis, Thônes et Annecy sont déjà engorgés quelque soient le jour, l'horaire, la saison, devenant un vrai calvaire pour les déplacements quotidiens dans la vallée.

Le Scot ne prévoit concrètement pas le désengorgement et l'absorption du flux supplémentaire engendré.

Concernant l'eau, pourquoi ne pas orienter vers la récupération des eaux de pluie pour toute nouvelle construction, et l'interdiction des piscines ?

Ne faudrait-il pas inciter et garantir l'installation de maraîchers afin d'aller vers un minimum d'autonomie alimentaire ?

Qu'en est-il de l'impact de l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver sur les constructions à venir ? Sur la saturation des axes routiers ? Sur les coûts des infrastructures induits par ceux-ci ?

Il est temps d'investir dans le développements d'activités moins énergivores, moins consommatrices d'eau, de surface, d'espace naturel, de ressources, respectueuses des zones humides, moins génératrices de trafic routier, de pollution de l'air, de déchets, de nuisances, de bruit, moins

perturbatrices de l'écosystème montagnard, de sa faune, de sa géologie, de sa flore. Une autre piste est à inventer.

Je m'associe aux contributions du Collectif Fier Aravis, de France Nature Environnement, et Association Pour une Transition Participative à Thônes.

Registre dématérialisé contribution n°79, M. PERGOD

Mr Girard, commissaire enquêteur,

1. Orientation générale du projet

Je salue l'évolution du projet de SCoT, en particulier la suppression des Unités Touristiques Nouvelles, mais regrette une nouvelle mouture qui se veut consensuelle et pas assez en rupture avec l'ancien modèle. Le projet de SCoT reste marqué par une logique de croissance démographique et économique, héritée d'un modèle du « toujours plus ». Il conviendrait désormais de tendre vers un « toujours mieux », en privilégiant la qualité de vie et la préservation du cadre naturel. Les habitants souhaitent pouvoir continuer à profiter et faire partager le cadre exceptionnel des Aravis qui tend à se dégrader sous la pression du trafic automobile (touristique et résidentiel) et qui est menacé par le surtourisme.

.../...

6. Mon avis

Le territoire devra faire face à une transition : un tourisme différent, davantage d'habitants permanents, et donc un impératif de préservation accrue. Le développement doit s'inscrire dans une logique d'équilibre, respectueuse des ressources naturelles, du paysage et du cadre de vie.

Une attention particulière doit être portée à l'agriculture et aux forêts, secteurs stratégiques pour la durabilité du territoire, l'autonomie alimentaire et la gestion des paysages. Leur valorisation et leur protection doivent être renforcées dans la mise en œuvre du SCoT.

En conséquence, j'émetts un avis défavorable sur le projet de SCoT, au motif principal du projet de la déviation Ouest de Thônes, et un avis réservé sur les autres aspects du projet.

Réponse de la CCVT sur l'ensemble des contributions ci-dessus relatives au projet de SCoT dans son ensemble :

Registre dématérialisé contribution n°2, Collectif FIER-ARAVIS

Cette contribution met en avant de nombreuses observations sur les objectifs du SCOT, sa cohérence d'ensemble avec les enjeux économiques et climatiques actuels, le manque de lisibilité des documents.

Réponse de la CCVT sur le courrier du Collectif FIER-ARAVIS :

Registre dématérialisé contribution n°38, association Pour une Transition Participative à Thônes

L'élaboration du SCoT aurait dû partir d'un état des lieux, d'une capacité de charge du territoire et non de souhaits de développement exagérés des élus.

L'association développera dans cet avis essentiellement l'artificialisation des espaces, et ses conséquences pour les paysages, l'attractivité du territoire et le tourisme.

Par ailleurs elle approuve tous les éléments développés dans l'avis n2 déposé par le Collectif Fier Aravis.

Le SCoT prévoit une progression de la population de 0.7 %, alors qu'actuellement elle se situe autour de 0.3%, cela permet de mener à bien une stratégie du toujours plus : plus de résidences secondaires, de tourisme, plus de ski, sans parler des JOP 2030 aux projets hors normes, et hors respect de la législation française.

Après une consommation d'ENAF de 80 Ha pour les années 2011-2021, le SCoT prévoit une artificialisation totale de 79.2 Ha, des chiffres qui intègrent les 20 % de marge de compatibilité, un dépassement de la trajectoire ZAN qui prouve l'ambition de construire et ce dans un grand flou : pas chiffrage du nombre de lits touristiques, rien sur le locatif intermédiaire. Aujourd'hui, il est impossible de trouver un logement à un prix moyen pour les jeunes ou les travailleurs, qui doivent habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail. Il aurait fallu que les élus, surtout ceux des stations aient le courage de réduire leurs ambitions qui risquent de faire perdre à ce territoire son identité et son attractivité.

Le développement prévu par le SCoT ne peut qu'entrainer

-une saturation plus importante encore des routes, lors des trajets pendulaires entre Annecy et Thônes, et vers les stations, alors qu'aucune solution nouvelle n'est proposée

-un mitage important du paysage, la disparition d'espaces ouverts. La Haute-Savoie est remarquable par ses paysages...mais ceux-ci sont de plus en plus aménagés. La nature préservée s'amenuise.

-une perte d'authenticité des stations qui continuent de construire des résidences secondaires hors de prix ou des résidences touristiques

standardisées, ouvertes quelques semaines par an, sans s'intéresser aux besoins de la population locale qui souhaite y vivre à l'année.
-une surfréquentation touristique de plus en plus difficile à vivre pour les habitants mais aussi pour les touristes qui s'attendaient à plus de proximité avec la nature.
-un grignotage (par l'immobilier et les aménagements) des prairies nécessaires à l'activité phare d'élevage, qui permet aux paysans de vivre correctement de leur activité fromagère.
-la question de l'usage de l'eau alors qu'un PTGE n'est toujours pas établi et que les stations projettent toujours plus d'enneigement artificiel. Qu'en est-il également des capacités d'assainissement des eaux usées ?

Les stations poursuivent leur stratégie du tout ski en dépit du réchauffement climatique avec ce que le SCoT nomme « le confortement » des domaines skiables en y ajoutant la notion d'accueil de manifestations internationales. Il s'agit de restructurer les pistes qui se situent au plus haut des domaines, comme dans la Combe de Balme, les remodeler à coups de bulldozers, multiplier le nombre de canons à neige. Le SCoT n'exclue pas de créer de nouvelles retenues collinaires. S'enferrer dans la pratique du ski quoi qu'il en coûte, au prix de la destruction de ses paysages, de la faune et la flore, est un modèle mortifère et va l'encontre d'une montagne vivante à l'année.

Quant à la diversification des pratiques (tourisme deux saisons élargies), certaines vont dans le sens du respect de la montagne, comme le sentier pédagogique créé récemment entre le col des Annes et le refuge de Gramusset, mais d'autres comme à La Clusaz avec les luges d'été et la Bascule au sommet du Crêt du loup tiennent d'une « Disneylandisation » mercantile.

Les réservoirs de biodiversité ne sont pas préservés. La création de restaurants d'altitude, de gîtes, le développement des bivouacs, l'aménagement des cols, la création de nouveaux itinéraires VTT...ont une incidence négative sur le fonctionnement des écosystèmes.

Les Aravis sont une montagne vivante, avec des paysages qui méritent d'être préservés. Avec sa succession exceptionnelle de combes le massif des Aravis devrait être classé, un engagement en ce sens avait été annoncé dans les années 80 puis en 2011 mais nous l'attendons toujours. Le Chablais, les Bauges ont créé un Géoparc labelisé au plan mondial par l'UNESCO. Rien de tel dans les Bornes-Aravis. Ce serait un atout de diversification qui enrichirait l'offre touristique : quête de ressourcement, de retrouvailles avec la nature, de mieux être, ainsi qu'une protection pour ce patrimoine naturel d'exception.

Pour ces raisons, l'association « Pour une Transition Participative à Thônes émet un avis défavorable »

Réponse de la CCVT sur la contribution de l'association « Pour une Transition Participative à Thônes émet un avis défavorable »

Registre dématérialisé contribution n°55 MME RUVILLY

Je m'exprime en qualité de co-propriétaire d'une maison au Bouchet MontCharvin, hameau de la Savatte.

J'ai plusieurs remarques sur le dossier de SCOT que je trouve globalement bien rédigé et clair dans sa lecture et dans la consultation des différentes pièces. Les cartes sont cependant trop petites, insuffisantes en nombre, et la plupart du temps illisibles. Les cartes des espaces agricoles stratégiques sont totalement inutilisables (pixellisées dès qu'on zoomé)

Mes remarques portent sur des éléments du DOO.

_ la plupart des recommandations auraient du être des prescriptions car leur contenu conditionne la bonne réalisation des attendus du SCOT et les idées développées dans les recommandations sont favorables à la qualité d'un futur PLU. (à ce propos, pourquoi pas de PLUI??)

_ la recherche de la bonne application du ZAN avec une trajectoire découpée en phase est correcte par rapport aux attentes de la loi instituant le ZAN. Toutefois, la porte semble ouverte pour des extensions des espaces fonciers audelà de ce qui est prévu notamment pour les zones d'activité (si une étude permet de justifier le besoin audelà des 7,5 ha prévus (recommandations : D'engager un diagnostic d'opération de densification des espaces économiques

(exemple « BIMBY ») ou bien également de repérage des gisements fonciers mobilisables à long terme. Les justifications et les conclusions pourront constituer

des arguments en vue de la modification du SCOT pour mobiliser du foncier supplémentaire page 17). Cette jauge de 7,5 ha paraît déjà considérable au regard de la taille des communes et elle devrait être une limite non négociable.

_ toujours sur les ZAE, le SCOT devrait imposer la réversibilité des constructions à vocation économique, de même que pour les équipements publics. La qualité architecturale, de construction, l'intégration obligatoire des ENR, les systèmes de récupération d'eau de pluie, la non imperméabilisation des parkings, espaces extérieurs en tous genres devraient être imposés au même titre que la réversibilité.

_ en terme touristique, je rejoins totalement les avis de la FNE, de Mountain Wilderness et du collectif Fier Aravis sur la fuite en avant touristique pour les communes de la vallée et surtout La Clusaz et le Grand Bornand au motif du manque de "lits chauds". La diversification de l'offre existe déjà, les clients ont le choix entre une offre hôtelière classique et les meublés de tourisme qui prolifèrent apparemment (cf nombre de AirBNB), qui suffisent à l'accueil des personnes qui veulent passer les vacances ici. Poursuivre la construction d'hôtels ou de résidences hôtelières n'a pas de sens dans une montagne qui bientôt n'aura plus de neige et qui doit passer à autre chose. Restucturer, moderniser, oui, dans une logique de réversibilité, mais continuer à urbaniser la montagne, non ! que signifie une offre d'hébergements touristiques dynamique et "intéressante" ??? intéressante pour qui ? pour quoi ?

_ dans la même logique, la poursuite des équipements pour assurer de la glisse sur les pistes d'altitude au mépris de la géologie, des espaces naturels, de la faune et de la flore, et des paysages, dans la perspective d'un réchauffement climatique, n'a aucun sens. prendre le virage du "no ski" et proposer d'autres pratiques de la montagne, respectueuses des saisons et des milieux, des ressources et des habitants, serait courageux et profitable aux générations actuelles et futures. Il y a d'autres manières de vivre les Aravis, nous devons de toute manière nous y préparer, le plus tôt sera le mieux.

_idem, la perspective de l'accueil des JOP dans les Aravis, mise sous le tapis du PADD et du DOO, avec les équipements et les sacrifices que cet accueil imposera, même avec le mirage de l'"héritage des JOP", ne doit pas être sous estimée. On a vu les effets pour la Tarentaise après Albertville. Combien d'équipements inutilisables après coup ?

_le SCOT consacre d'utiles paragraphes à la valorisation du patrimoine naturel et architectural et promeut les activités de pleine nature. Un chapitre sur la pratique sur ski de randonnée, qui se développe à grande vitesse, serait le bienvenu (quel impact sur la montagne et la faune dérangée ?té)

_la pratique du vélo et du VTT ne doit pas se limiter à la pratique sportive : les vélotafeurs doivent pouvoir se déplacer en sécurité sur des itinéraires sécurisés et les pistes cyclables sont bien maigres au regard du nombre de véhicules motorisés. Les embouteillages se multiplient et des modalités alternatives à la voiture doivent être sérieusement étudiées. Dommage que le SCOT ne précise pas davantage les options à l'étude. En tout état de cause, le volet mobilité doit être un facteur limitant pour l'accueil de nouvelles populations sur le territoire, en concertation avec les SCOT voisins.

_que signifie Prévoir le recours aux liaisons câblées intra-stations ???

_pour la préservation des paysages identitaires, certaines contributions d'associations mentionnent l'idée de classement des Aravis au titre de la loi de 1930. Conjugué aux effets de la loi Montagne, le classement d'un tel site apporterait des garanties durables (le classement est une servitude sans limite de durée et le déclassement est quasi impossible) sur la préservation des paysages. L'accompagnement des projets par l'inspection des sites et l'architecte des Bâtiments de France apporte une plus value considérable à la qualité de ces projets, en lien avec les élus. Je suis donc totalement favorable à cette idée et encourage la DREAL AURA à engager les études de classement.

_sur le volet agricole, la préservation des terres agricoles ne doit pas être monopolistique envers la filière fromage. Les autres productions agricoles et forestières sont à maintenir et diversifier, notamment le maraîchage, l'arboriculture, les autres productions d'élevage etc, pour devenir un territoire 'auto portant' et assurer son "autonomie" alimentaire avec des produits de qualité. La préservation de la ressource en eau pour l'agriculture et le maintien de sols en bon état sont des conditions indispensables.

_ la dérogation possible à l'interdiction d'urbaniser des espaces agricoles " Proscrire toute urbanisation et/ou extension spatiale de l'urbanisation, exceptés, à titre dérogatoire, et sous réserve de ne pas porter atteinte aux sièges d'exploitations existants :

o Les constructions et installations nécessaires au développement des hameaux strictement identifiés sur les cartes agricoles, à l'exception de la Vallée du

Bouchet sur la commune du Grand Bornand où l'urbanisation sera organisée en tenant compte du système de transfert de CES existant et dans le respect

des règles générales édictées dans la présente prescription ; Dans la Vallée du Bouchet également, la réalisation ou l'extension d'infrastructures sportives dès

lors qu'ils ne portent pas atteinte à l'activité agricole et qu'ils sont respectueux de l'environnement ; " cette exception pour la vallée du Bouchet doit être justifiée, rien dans le document ne permet de comprendre pourquoi un tel régime dérogatoire est prévu. Je suis défavorable à cette dérogation non justifiée.

Réponse de la CCVT sur la contribution de MME RUVILLY

Registre dématérialisé contribution n°56 M. LORENZO

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que Bornandin, je souhaite exprimer un avis défavorable au projet de révision du SCOT Fier-Aravis, pour les raisons suivantes :

1. Une trajectoire de développement incompatible avec les réalités locales :

Le projet repose sur une hypothèse de croissance démographique et touristique qui ne tient pas compte :

- de la capacité de charge réelle du territoire (ressources en eau, assainissement, voirie, foncier),
- de la saturation routière déjà constatée, notamment entre Annecy, Thônes et les stations,
- de la fragilité des équilibres naturels, paysagers et agricoles.

2. Une artificialisation persistante malgré les engagements ZAN

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers reste trop élevée (près de 80 ha projetés), avec des marges floues et des objectifs peu contraignants, qui ne tiennent pas compte des projets déjà engagés. Cela va à l'encontre :

- des engagements nationaux de sobriété foncière,
- de la préservation du patrimoine paysager et de la biodiversité,
- du maintien d'une agriculture vivante et nourricière.

3. Un modèle touristique à réinterroger :

Le SCOT continue de promouvoir :

- le tout ski, malgré le réchauffement climatique et la raréfaction de la neige,
- des manifestations internationales (JO 2030) aux impacts environnementaux et sociaux majeurs,
- une montée en gamme des stations qui exclut les habitants et dénature l'identité locale.

Nous appelons à une diversification raisonnée du tourisme, fondée sur la nature, la culture, le ressourcement et le respect des écosystèmes.

4. Un urbanisme qui dégrade la qualité de vie :

Nous continuons « de marcher sur la tête » : nos villages sont envahis de routes, de ronds-points, de constructions nouvelles, sans vision d'ensemble. La circulation est ralentie voire bloquée aux heures de pointe ou lors des pics touristiques. Et pourtant, on continue à aménager, à construire, à artificialiser.

Il est temps de faire une pause sérieuse, de regarder lucidement ce qui se passe : le changement climatique est là, et nous mettons des œillères. Jusqu'en 2017, on skiait encore sur le secteur du Crêt. Demain, les stations de moyenne montagne doivent prendre en compte la réalité du changement climatique. Alors pourquoi persister dans des investissements qui iront à leur perte ?

5. Une agriculture locale à valoriser et à protéger

Le territoire de la CCVT a la chance de disposer d'une agriculture dynamique et puissante, fondée sur des productions identitaires comme le reblochon et le chevrotin. Cette richesse est un pilier de notre économie, de notre culture et de notre paysage.

Mais elle est elle aussi menacée par le changement climatique, la pression foncière et l'artificialisation. Le SCOT devrait inscrire clairement :

- la protection des terres agricoles stratégiques,
- le développement du maraîchage sur les espaces encore libres et plats,
- l'intégration harmonieuse de l'agriculture dans l'habitat, pour une cohérence environnementale et une autonomie alimentaire locale.

6. Une politique du logement injuste et inefficace

Le SCOT ne propose pas de mesures concrètes pour :

- réduire les lits froids,
- favoriser les résidences principales accessibles aux jeunes, aux familles, aux saisonniers,
- encadrer les loyers ou développer le locatif intermédiaire.

La pression foncière et spéculative exclut les habitants et compromet la vitalité des communes.

7. Des mobilités à repenser :

Nous demandons :

- le renforcement des transports collectifs (navettes inter stations, liaisons avec Annecy),
- l'abandon du projet de déviation ouest de Thônes, destructeur et inefficace,
- une véritable stratégie de mobilité douce et décarbonée, adaptée à la géographie du territoire.

Il est bon de se souvenir que la liaison ferroviaire (tramway) entre Annecy a fonctionné entre ces deux villes, entre 1898 et 1930. Si elle avait été maintenue, les mobilités seraient aujourd'hui facilitées, plus durables et moins dépendantes de la voiture individuelle. Ce constat invite à réhabiliter une vision d'avenir fondée sur des infrastructures sobres, collectives et résilientes, plutôt que sur des aménagements routiers coûteux et polluants.

Il faut aller de l'avant en se souvenant du passé. Nos aïeux étaient sur la bonne voie.

8. Une gouvernance à rééquilibrer :

Les choix d'aménagement doivent être démocratiques, débattus collectivement, et non imposés par une poignée d'élus sourds aux objections de

leurs administrés et aveugles aux réalités écologiques et économiques. Le SCOT, tel qu'il est présenté, reflète une vision descendante, technocratique, et déconnectée du terrain.

Conclusion :

Ce territoire mérite mieux qu'un développement standardisé et destructeur.
Il mérite une vision à la hauteur de ses paysages, de ses habitants et de ses valeurs.
Pour cela, il faut revoir la copie du SCOT Fier-Aravis, faire une pause, et construire ensemble un avenir sobre, juste et vivant.

Merci de votre attention,
Bien cordialement,
Christian Lorenzo

Réponse de la CCVT sur la contribution de M. LORENZO

Registre dématérialisé contribution n°59 M.SARRAZIN

Voici un projet d'observation négative à soumettre dans le cadre du SCoT Fier Aravis, en formulant des réserves fondamentales vis-à-vis de la logique de développement retenue :

****Objet :** Observation sur le projet de SCoT “Fier Aravis”**

****Destinataire :** Mesdames, Messieurs les membres de la Commission (ou de l'autorité de l'urbanisme)**

Madame, Monsieur,

Après examen attentif du projet de SCoT « Fier Aravis », je souhaite formuler les observations suivantes, en regrettant que le document retenu ne réponde pas aux enjeux véritables du territoire et privilégie des logiques de croissance et de densification qui paraissent inadaptées à l'identité et à la fragilité de la vallée.

****1. Croissance de la population et développement de la taille « vallée »****

Le SCoT paraît inscrire sa stratégie dans une croissance continue de la population et une extension territoriale accrue. Cette logique de « taille » pose problème : elle entraîne un gonflement des besoins en infrastructures, en logement, en zones d'activités, au détriment de la qualité de vie, de l'environnement et de l'identité locale. Or, la vallée du Fier-Aravis ne peut être traitée comme un bassin de croissance standard : elle est marquée par un patrimoine naturel, culturel et paysager fragile, soumis à des pressions fortes (érosion, pression foncière, tourisme, mobilité). Le choix de développer massivement sans définir au préalable les capacités d'accueil, les impacts cumulés et les effets sur les équilibres locaux apparaît comme un non-sens.

****2. Le manque d'infrastructures de déplacement doux****

Il est regrettable que le projet ne mette pas au centre une politique ambitieuse de mobilité douce et de transport alternatif à la voiture. Le document évoque peu la création de véritables corridors cyclables, de liaisons piétonnes de qualité, de solutions multimodales entre les communes et vers les vallées périphériques. Sans ces infrastructures, la croissance de la population et de l'habitat ne fera qu'accroître le trafic routier, la pollution, le stationnement anarchique et la congestion. Une stratégie de développement respectueuse du lieu aurait dû faire de la mobilité douce un pilier : pistes cyclables continues, transports publics renforcés, rabattement depuis les parcs relais, valorisation des modes actifs. Cette omission affaiblit sérieusement la cohérence et la durabilité du projet.

****3. Absence d'un plan touristique équilibré et valorisation du territoire****

Le SCoT mentionne le tourisme et les loisirs, mais sans proposer de vision globale et équilibrée qui tire réellement parti des atouts géologiques, agricoles et paysagers de la vallée. Il manque un plan de valorisation du patrimoine agricole (alpages, bâtiments historiques, savoir-faire), des richesses géologiques (morphologie, falaises, milieux d'exception), et des paysages naturels. Au lieu d'un tourisme de masse ou d'un développement aligné sur les modèles économiques du BTP, il faudrait définir un tourisme doux, respectueux, qualitatif, qui génère de la valeur pour les habitants, prolonge les saisons, et évite la « saturation ». Le document ne donne pas de cap clair à cet égard.

****4. Contre-proposition : vers un modèle de développement respectueux du milieu****

Je propose que le SCoT réoriente sa stratégie autour des axes suivants :

- * ***Création d'un parc régional « Aravis-Fier »** ou équivalent, afin de protéger, valoriser et structurer les milieux naturels, les corridors écologiques, les paysages emblématiques et de proposer des programmes d'éducation, de randonnée douce et de découverte.
- * ***Développement massif des infrastructures cyclables et piétonnes**, à l'échelle de l'ensemble du périmètre, avec des liaisons inter-communes, une cartographie précise, un calendrier clair, des financements assurés.
- * ***Mise en valeur du patrimoine agricole et géologique** par des circuits de découverte, la réhabilitation de fermes, la création d'espaces pédagogiques, l'appui à l'agriculture de montagne, et l'intégration de la géologie locale dans l'identité touristique et paysagère.
- * ***Limitation drastique de la construction de nouveaux logements**, et surtout refus des « logements froids » (résidences secondaires non occupées une grande partie de l'année) qui détruisent l'équilibre social, gonflent artificiellement la demande de services et d'infrastructures, accroissent la spéculation, sans bénéfice pour les habitants permanents.
- * ***Un modèle de développement hors des seuls intérêts économiques du BTP** : privilégier la rénovation, l'optimisation de l'actif bâti, la densification raisonnée, la mise en valeur de ce qui existe plutôt qu'un tourisme-logement-immobilier exacerbé. Le territoire doit être pensé comme un milieu à préserver, non comme un fond de commerce.

****5. Opposition à la construction de logements supplémentaires massifs****

Le projet prévoit la création de nombreux logements supplémentaires, mais sans garantie qu'ils seront réellement habités à l'année. Ces « logements froids » sont un mauvais pari : ils fragmentent la communauté, augmentent mécaniquement les besoins en infrastructures (routes, eau, assainissement, transports, commerces) tout en ne générant pas de vie de quartier pérenne. Je m'oppose donc fermement à l'affectation de nouveaux secteurs à l'habitat sans validation préalable du peuplement réel, du rythme d'occupation et de l'impact de cette croissance sur les services publics et l'environnement.

****Conclusion****

En l'état, le SCoT « Fier Aravis » me paraît manquer l'opportunité d'un projet de territoire audacieux, innovant et respectueux du milieu. Il reproduit une logique standard de croissance démographique et d'extension urbaine, sans ancrage réel dans les spécificités de la vallée et sans vision durable. Je demande que le document soit renvoyé à la réflexion, qu'un moratoire soit posé sur les nouveaux logements secondaires, et qu'un travail de reconfiguration soit entrepris pour faire de cette vallée non un supermarché de l'habitat, mais un lieu de vie humain, équilibré et

respectueux.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces observations.

Réponse de la CCVT sur la contribution de M. SARRAZIN

Registre dématérialisé contribution n°61 M. AGNELLET

l'avenir de notre territoire est un enjeux crucial et le SCOT est théoriquement l'outil fait pour cela.

il semble a priori que tous les points importants qui façonnent le territoire de la CCVT soit abordés de manière modeste ou plus moins contrainte.

l'étude de la capacité de charge du territoire (absent) ne semble pas avoir été le point central pour permettre d'avancer vers des prospective raisonnable pour éclairer les possibilités en terme de :

- . Croissance démographique, le constat d'aujourd'hui montre bien que les prévisions du scot sont largement surestimés. dépeuplement des stations au profit des village plus bas. mais volonté de toujours plus de touristes
- . Agriculture, absence de volonté dde préserver ds espaces pour le maraîchage et une autre diversification que le reblochon.
- . Mobilité, les routes sont saturées, on ne comprend pas vraiment ce qui va être fait pour renforcer les transports en commun, les piste cyclables, la liaison inter stations et entre Thônes et Annecy.....
- . la montagne, stopper l'artificialisation des espaces naturels. préserver les tous les espaces montagnards et des forêts et protéger la biodiversité.
- . Urbanisation, on ne peut que s'interroger pourquoi vouloir toujours plus de constructions en particulier touriste alors même que nous sommes à saturation, que tout ne rempli pas même en haute saison. le scot une fois de plus fait la part belle au développement touristique dont nous avons atteint la limite.

le SCOT ne prend pas en compte de future projets comme la résidence de tourisme prévu à la Clusaz, le village olympique à St Jean de Sixt (7 bâtiments plus agrandissement du CCas)...., hotel restaurant de haut standing aux Villards sur Thônes... la plus part de ces constructions de haut standing ont besoin pour répondre aux exigences qu'elles proposent de beaucoup d'eau.

. l'EAU, nous entendons régulièrement une petites musiques qui laisse à penser que nous n'aurions bientôt plus d'eau. mais l'un des points centraux absent du SCOT est bien la rise en compte de cette ressource sur le territoire. rien n'est dit, aucune référence à une quelconque étude de schéma directeur.

ce qui semble important

- Garantir aux habitants permanents et de séjour d'avoir de l'eau pour leurs besoins quotidien et vitaux.(??!!)
- Préserver les zones humides qui sont des éponges qui stockent l'eau et la redonne à l'ensemble du milieu naturel et sont par ailleurs des puits de carbone important.
- Permettre aux différents milieux aquatiques en particulier les rivières de conserver un débit suffisant pour préserver la biodiversité qui en sont dépendante

- quels sont les conflits inhérents à cette gestion, qui sont les accapareurs?

Histoire : pour faire cours, du début siècle dernier jusque dans les années 1960 le problème de l'eau ne se posait pas.

Il y avait suffisamment de ressources pour les Habitants permanents et le début du tourisme de montagne. (339 principales, 1028 secondaires)

- Dès 1980 L'arrivée du tourisme plus important encouragé par les plans montagnes du gouvernement en faveur en particulier du tourisme d'hiver. Ce qui par voie de conséquence a accru une demande en eau par le fait de constructions majoritairement des résidences secondaires. (557 principales, 2286 secondaires)

Les années qui suivirent jusqu'à aujourd'hui, ont connu le développement massif du tourisme orienté vers les constructions de haut standing comme les résidences de tourismes et hôtels de luxe avec piscine et jacuzzi. (825 principales, 4293 secondaires)

80% des logements sur La Clusaz.

La neige coute que coute :

Le changement climatique pousse les stations à investir dans la neige de culture pour dans un premier temps permettre la liaison entre deux secteurs, mais très vite pour enneiger des pistes entièrement.

le sujet n'est pas simple à résumer en quelques lignes mais ont peu dégager deux grandes tendances malgré tout.

Il faut faire une distinction, de l'eau comme bien commun au service des intérêts essentielles et vitaux de la population et des intérêts particuliers au service d'une industrie touristique de luxe.

- ¬ L'accaparement de l'eau
- Les promoteurs immobiliers et résidences hôtelières
- Les nouvelles résidences secondaires de luxe
- Les stations avec le développement de la neige de culture

En conclusion le SCOT n'apporte pas de véritable changement pour notre territoire. la fuite en avant du tourisme de masse est toujours à l'ordre du jour au dépend de la qualité de vie des habitants, de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

Réponse de la CCVT sur la contribution de M. AGNELLET

Registre papier contribution n°9 courrier de M COLLOMB-PATTON 1^{er} vice-pdt de la CCVT et second adjoint de la Mairie de Thônes

Concerne un courrier remis à la CCVT le 12/11 portant des appréciations sur le projet de contournement OUEST et la progression démographique du territoire

Réponse de la CCVT sur la contribution de M. COLLOMB-PATTON

Registre dématérialisé contribution n°67, MME STAVO-DEBAUGE

Courrier joint à la contribution

Cher M. l'enquêteur,

Je salue l'initiative de cette nouvelle révision du SCoT qui ne comporte plus d'UTN, alors que la précédente révision 2019 en comptait 8, et des projections démographiques plus réalistes, mais encore trop élevées par rapport à la réalité du haut des Aravis. Je considère cependant que cette nouvelle révision du SCoT n'est pas à la hauteur des enjeux.

Je m'étonne aussi qu'aucune mention des JOP2030 ne figure dans cette révision du SCoT, alors que ces Jeux, dont la candidature était déjà actée lors de l'élaboration de cette révision, auront des impacts durables sur notre territoire en matière d'environnement et d'aménagements.

Veuillez trouver en pièce jointe les motifs détaillés de mon avis défavorable.

Réponse de la CCVT sur la contribution de MME STAVO-DEBAUGE

Registre dématérialisé contribution n°69, FNE74 – AURa

Courrier joint à la contribution

Merci de trouver l'avis conjoint de FNE Haute-Savoie et de FNE Auvergne-Rhône-Alpes en pj

Réponse de la CCVT sur la contribution de FNE 74 ET AURA

Registre dématérialisé contribution n°73, ANONYME

Si l'on peut résumer l'esprit de ce ce SCOT, c'est "toujours plus"!

Plus de croissance démographique, en particulier touristique. Plus de circulation automobile. Plus de logements touristiques et secondaires. Plus de neige artificielle et de canons à neige.

Ce SCOT va favoriser une aggravation de la dégradation climatique, de la bio-diversité, du manque de logements de plus en plus cher pour loger la population locale contrainte d'émigrer, une réduction des terres agricoles en faveur immobilier en extension, au détriment d'une agriculture alternative nécessaire à une alimentation locale.

Au lieu de considérer le nombre d'hectares autorisés à être artificialisés comme un objectif à atteindre, les élus devraient essayer, au contraire, de le réduire. »

« Au lieu d'adapter le développement du territoire à sa capacité de supporter cette croissance démographique et touristique fondée sur l'économie de neige, sans se soucier des conséquences catastrophique et irrémédiabes sur l'environnement et la qualité de vie de ses habitants, la SCOT devrait adapter cette croissance démographique touristique, à la réelle capacité à s'adapter aux besoins réels de la population, au logement sédentaire, aux possibilités réelles de circulation, ce que l'on appelle « la capacité de charge. »

Le projet de révision du SCOT Fier-Aravis crée toujours plus d'artificialisation des sols malgré la loi ZAN

Alors que la loi ZAN prévoit un artificialisation des sols ramenée à 0 en 2050, les élus des stations se sont octroyés les 20 % de plus autorisés par Christophe Béchu, ancien ministre de la transition écologique. Alors que le nombre d'hectares autorisé à construire sur 10 ans est un maximum, il aurait été souhaitable que les communes essaient de ne pas l'atteindre dans l'intérêt de la planète et des habitants. Ce SCOT ne favorise pas une politique foncière en faveur d'une économie locale, mais privilégie une approche essentiellement touristique.

Ce SCOT révisé crée toujours plus de logements secondaires touristiques au détriment du logement social, ce qui oblige les personnes travaillant sans les stations, en particulier les jeunes de ne pas pouvoir se loger sur place et sont contraints de se déplacer en voiture pour se loger ailleurs et ainsi augmenter le trafic génératrice de bouchons et de pollution.

Ce SCOT, sous l'impulsion des élus des stations développe le tourisme de masse, un cancer qui détruit l'environnement et nuit au développement social du territoire au service de ses habitants. Ce SCOT soutient une économie ski « haut de gamme », ce qui les conduit à développer le logement touristique et d'aménager des pistes de plus en plus haut dans la montagne.

Le projet des Jeux Olympiques 2030 est à peine abordé sans le SCOT. Pourtant les conséquences sur le territoire Fier-Aravis sont bien réelles. De plus le P de « Para Olympique » a disparu !

En matière d'économie et d'emploi, le SCOT reste très discret et accumule les vœux pieux.

En matière d'agriculture, aucune perspective pour développer une alimentation autonome fondée sur l'agriculture paysanne. Les habitants des Aravis seront nourris au reblochon !

Aucune projets d'infrastructures annoncés dans ce SCOT afin d'améliorer la mobilité en faveur des salariés et de la population pour se déplacer. Alors que nos anciens avaient été capables de créer un tram entre Annecy et Thônes et une desserte vers les stations, le projet n'a pas été abordé dans le SCOT

Sur l'environnement, les conclusions du rapport de la mission régionale de l'autorité environnementale qui a établi un « constat d'incidences négative sur ce SCOT, n'a pas été pris en compte ». Celle-ci dénonce l'absence dans ce SCOT de mesures garantissant la diminution de l'effet de serre sur l'environnement montagnard.

Réponse de la CCVT sur la contribution n°73